



MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

AGENCE
ROUTIERE



PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE

**PLAN DE
PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES (P3P) DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE
LA RNT55 ENTRE BEVOAY-MOROMBE**



ACI 2000
BP 5016
Bamako - Mali
Tél.: +223 20 24 32 34/44 90 00 64
Fax: +223 20 24 15 03/44 90 00 65
E-mail : cira@cira-sa.com
www.cira-sa.com



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTES DES PHOTOS.....	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS	6
GLOSSAIRE.....	8
I. INTRODUCTION.....	9
1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL	9
1.2. OBJECTIFS ET CADRE DU P3P	9
1.3. DOCUMENTATIONS ET RÉFÉRENCES	11
II. DESCRIPTION DU PROJET	12
2.1. CONTEXTE DU PROJET	12
2.2. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET	12
2.3. CONSISTANCE SOMMAIRE DES TRAVAUX.....	13
III. CADRE JURIDIQUE, ADMINISATRATIF ET ORGANISATIONNEL	14
3.1. CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE NATIONAL	14
3.2. POLITIQUE ET EXIGENCE DE LA BAD.....	14
3.2.1. Sauvegarde Opérationnelle E&S 1 (SO1)	14
3.2.2. Sauvegarde Opérationnelle E&S 5 (SO5)	15
3.2.3. Sauvegarde opérationnelle E&S 7 (SO7) : Groupes vulnérables.....	16
3.2.4. Sauvegarde opérationnelle E&S 10. Participation des parties prenantes et diffusion d'information.....	16
3.2.5. Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile	17
3.2.6. Politique de communication et diffusion d'information	17
3.3. CADRE INSTITUTIONNEL DU P3P	17
3.3.1. Ministère en charge des Travaux Publics	17
3.3.2. Ministère de l'Économie et des Finances	18
3.3.3. Ministère de l'Environnement et de Développement Durable.....	18
3.3.4. Ministère en charge du Transport	18
3.3.5. Ministère en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.....	18
3.3.6. Office National pour l'Environnement - ONE	18
3.3.7. Agence Routière - AR	19
3.3.8. Autorité Nationale De l'Eau et de l'Assainissement - ANDEA	19
3.3.9. Collectivités Territoriales Décentralisées - CTD	19

3.3.10. Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce - PACFC	19
IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU PROJET	20
4.1. DÉFINITION DES PARTIES PRENANTES	20
4.2. CATÉGORISATION DES PARTIES PRENANTES	20
4.2.1. Parties affectées par le Projet	20
4.2.2. Autres parties concernées	22
V. PROCESSUS DE CONSULTATION ENTREPRIS AU COURS DE L'ÉTUDE	26
5.1. MÉTHODE DE CONSULTATION	26
5.2. APPROCHE DEPLOYÉE	26
5.3. PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	28
5.3.1. Vue générale	28
5.3.2. Première campagne de consultation en Juin 2022	28
5.3.3. Deuxième campagne de consultation publique en Février – Mars 2023	31
VI. APPROCHE RELATIVE A L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	35
6.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	35
6.2. OUTILS ET MÉTHODES DE CONSULTATION	35
6.2.1. Consultations publiques	36
6.2.2. Groupes de discussion	36
6.2.3. Entretiens individuels	36
6.2.4. Médias de masse	36
6.2.5. Commissions ou comités locaux	37
6.2.6. Cas de traitement des cas de VBG	37
6.2.7. Négociation	37
6.2.8. Accompagnement sociale	38
6.2.9. Confection de brochures et affichages sur le projet	39
6.2.10. Visites des sites du projet	39
6.2.11. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes	39
6.3. MÉCANISME DE GESTION DE PLAINTES	40
6.3.1. Cadre général	40
6.3.2. Accès au mécanisme	41
6.3.3. Enregistrement des plaintes	41
6.3.4. Canaux de transmission	41
6.3.5. Étapes et échéancier du MGP	42
6.3.6. Traitement des plaintes et doléances	43
6.3.7. Rôle pour la mise en œuvre du MGP	45

6.3.8.	Mécanisme de traitement de cas de VBG/EAS/HS/VCE	45
6.3.9.	Suivi des plaintes	46
6.4.	MOBILISATION ET ORGANISATION DES PARTIES PRENANTES DANS L'ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PAR	46
6.4.1.	Commission Administrative d'Évaluation (CAE)	46
6.4.2.	Maître d'Œuvre Institutionnel et Sociale (MOIS)	47
6.4.3.	Comité de Règlement des Litiges (CRL)	47
6.4.4.	Ministère de l'Économie et des Finances	47
VII.	IDENTIFICATION, ANALYSE ET NIVEAU D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	48
VIII.	CONSULTATION PUBLIQUE ET DIVULGATION DES INFORMATIONS AU COURS DE LA MISE ŒUVRE DU PROJET	51
8.1.	PHASE DE PREPARATION AUX TRAVAUX	51
8.1.1.	Séances de concertation et de planification entre les équipes	51
8.1.2.	Séances de travail avec les Responsables des Fokontany	51
8.1.3.	Coordination CEP PACFC	52
8.1.4.	Actualisation et mise en œuvre du plan de communication	52
8.2.	PHASE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX	53
8.2.1.	Radiodiffusion	53
8.2.2.	Réunions d'information	53
8.3.	PHASE D'EXPLOITATION DE LA ROUTE	54
8.3.1.	Mobilisation de la commission de réception	54
8.3.2.	Information de l'ouverture de la route	54
8.3.3.	Consultation publique	54
IX.	MATRICE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES ACTEURS IMPLIQUÉS	55
X.	PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION	69
10.1.	INDICATEURS DE SUIVI	69
10.2.	RAPPORTS	69
10.3.	ACTUALISATION DU PRÉSENT P3P	69
XI.	BUDGET DE MISE EN ŒUVRE	70
XII.	CONCLUSION	78
XIII.	ANNEXES	79

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Catégorie de personnes affectées	21
Tableau 2 : Catégorie des parties intéressées	22
Tableau 3 : Formes de communication déployées lors de la phase d'élaboration du P3P.....	26
Tableau 4 : Synthèse de la première campagne de consultation publique	29
Tableau 5 : Nombre estimatif des participants lors des consultations publiques spontanées effectuées par Commune	29
Tableau 6 : Liste des Communes et Fokontany concernés par le projet.....	30
Tableau 7 : Séances de consultation publique en Février-Mars 2023.....	31
Tableau 8 : Synthèse de la seconde campagne de consultation publique	31
Tableau 9 : Catégorisation des plaintes/doléances	42
Tableau 10 : Niveau d'implication et engagement attendu des parties prenantes.....	48
Tableau 11 : Activités de mobilisation des parties prenantes durant la phase préparatoire des travaux	56
Tableau 12 : Activité de mobilisation des parties prenantes durant la phase de fin de chantier	63
Tableau 13 : Activité de mobilisation des parties prenantes durant la phase de l'exploitation de la route.....	65
Tableau 14 : Prévision budgétaire pour la mobilisation des parties prenantes durant la phase préparatoire.....	71
Tableau 15 : Prévision budgétaire de mobilisation des parties prenantes durant la phase des travaux	74
Tableau 16 : Prévision budgétaire de mobilisation des parties prenantes durant la phase d'exploitation	76
Tableau 17 : Budget récapitulatif des activités de mobilisation des parties prenantes	77

LISTES DES PHOTOS

Photo 1 : Consultation publique à Morombe.....	33
Photo 2 : Consultation publique à Ambahikily.....	33
Photo 3 : Consultation publique à Tanandava Station	33
Photo 4 : Consultation publique à Ankantsakantsa Sud	33

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APS	Avant Projet Sommaire
APD	Avant Projet Détaillé
BAD	Banque Africaine de Développement
BIF	Birao Ifotony ny Fananan-tany
CAE	Commission Administrative d'Evaluation
CCE	Cahier de Charges Environnemental
CCRL	Comité Communal de Règlement des Litiges
CEG	Collège d'Enseignement Général
CEM	Charte de l'Environnement Malagasy
CEP	Cellule d'Exécution du Projet
CGES	Cadre de Gestion Environnemental Spécifique
CIN	Carte d'Identité Nationale
COPIL	Comité de Pilotage
CPR	Cadre de politique de réinstallation
CRL	Comité de Règlement des Litiges
CRRL	Comité Régional de Règlement des Litiges
CSB	Centre de Santé de Base
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTE	Comité Technique d'Evaluation
DGTP	Direction Générale des Travaux Publics
DREDD	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DRPPSPF	Direction Régionale de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la femme
DRSP	Direction Régionale de la Santé Publique
DRTEFPLS	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales
DRTP	Direction Régionale des Travaux Publics
DUP	Décret d'Utilité Publique
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EPP	École Primaire Publique
MTP	Ministère des Travaux Publics

MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MOIS	Maîtrise d'œuvre institutionnelle et sociale
ONE	Office National pour l'Environnement
ORTM	Office de la Radio et de la Télévision publique de Madagascar
OSC	Organisations de la Société Civile
PACFC	Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PFES	Point Focaux Environnementaux et Sociaux
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
P3P	Plan de Participation des Parties Prenantes
PO	Politique Opérationnelle (de la Banque mondiale)
PRI	Plan de Réinstallation Involontaire
RN	Route Nationale
RNT	Route Nationale Temporaire
SO	Sauvegarde Opérationnelle E&S
SSI	Système de Sauvegarde Intégré
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violence Basée sur le Genre
VCE	Violence Contre les Enfants

GLOSSAIRE

Compensation : Mécanisme juridique qui consiste à remettre à une personne, morale ou physique une valeur quelconque en réparation d'un dommage ou remplacement d'un bien perdu en raison des actes du compensateur ou de toute autre partie. Il s'agit d'une somme à verser aux personnes qui ont perdu une partie de leurs biens à la suite du projet et dont le montant correspond au prix de la reconstruction.

Doléance : Requêtes adressées par un tiers à une autorité compétente pour faire des remarques, pour exprimer un souhait ou pour dénoncer des irrégularités/anomalies par rapport à l'exécution d'une activité. Ce sera une plainte formulée et transmises officiellement depuis le chantier à l'endroit des personnes ou entités responsables dans la mise en œuvre du projet.

Emprise : Surface du terrain occupé par la route et toutes les dépendances indispensables à sa tenue comme la plate-forme, les fossés et les talus, ainsi que l'ensemble des espaces nécessaires à son entretien ou à son exploitation.

Impact : un fait relatif à la répercussion d'une activité sur un milieu défini. Les impacts environnementaux et sociaux du projet concernent particulièrement ses effets négatifs sur le milieu humain et/ou sur le milieu naturel.

Indemnisation : L'indemnisation est un mécanisme de protection financière au bénéfice des consommateurs. En lien avec l'aptitude d'une personne à subir les dommages ou les pertes causées par le projet

Investigation : Recherche détaillée d'informations menées de façon organisée sur un sujet donné dans l'objet d'en établir un rapport détaillé. Il s'agit plutôt d'une phase d'étude, destinée à collecter des informations autour du milieu récepteur du projet.

Plan de réinstallation : Plan d'action assorti d'un calendrier avec un budget, énonçant la stratégie à suivre, les objectifs à atteindre, les droits à accorder, les responsabilités, les modalités de suivi et d'évaluation, dans le cadre de la réinstallation.

Propriété : Bien rural d'une certaine importance, notamment immobilier dont des terrains, des constructions et différents types de cultures sur pied.

Réinstallation : Réintégration des populations dans leur habitat courant à la suite de la perte de leurs biens. C'est un accompagnement des riverains face aux changements apportés par le projet dans leur quotidien (rétrécissements spatiaux, substitution d'un paysage naturel par des bâtis.

Sauvegarde : Préservation de quelqu'un ou de quelque chose, garantie contre toute atteinte qui leur serait portée. Mesure imposée par les promoteurs du projet afin de préserver le bien-être de la population qui est censé être le bénéficiaire.

Vulnérabilité : Caractère décrivant la sensibilité, la fragilité ou la faiblesse d'un milieu, d'une personne par rapport aux opérations induites par le projet.

Genre : Construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre les hommes et les femmes. Une approche visant à éviter toutes formes de discrimination par rapport au sexe et valoriser la complémentarité pour un intérêt commun.

I. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Gouvernement Malagasy avec l'appui et le financement de la Banque Africaine de Développement BAD intervient dans le désenclavement du sud de Madagascar et l'amélioration des axes et corridors structurants pour un développement rapide du pays à travers le Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce (PACFC) qui vise à améliorer les échanges commerciaux avec les pays de la sous-région.

La RNT55 constitue un axe économique très important pour la région Atsimo Andrefana au point où elle assure à elle seule la liaison entre le District de Morombe et Toliara via par la RN9. De ce fait, l'aménagement et bitumage de la RNT55 contribue de façon notoire dans le développement socio-économique de la région Sud, notamment pour la partie Nord-Ouest de la région. Elle garantit les échanges commerciaux dans la région, favorisant une distribution homogène des produits et services pour la satisfaction des besoins du marché local et régional.

Le projet prévoit la réhabilitation de la route entre Bevoay et Morombe, d'une longueur totale de 78 km, qui contribuera ainsi à résorber le déficit routier de la région pour soutenir les secteurs de production agricole, le tourisme et la réduction la pauvreté en général.

1.2. OBJECTIFS ET CADRE DU P3P

Le présent document est un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) visant à favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs du projet et faciliter l'appropriation des résultats de l'étude et sa mise en œuvre. Il décrit les méthodes et les outils d'engagement des parties prenantes du projet en distinguant les parties affectées par le Projet et les autres parties intéressées.

Conformément à la SO10 du SSI de la BAD, la participation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'il est correctement conçu et mis en œuvre, il favorise l'instauration de relations solides, constructives et réactives qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux d'un projet. La participation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est initiée dès les débuts du processus de développement du projet, et fait partie intégrante des premières décisions relatives au projet et, de l'évaluation de la gestion et du suivi des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet.

Le P3P est conçu pour prendre en compte les principales caractéristiques et intérêts des parties prenantes et les différents niveaux d'engagement et de consultation qui seront appropriés pour les différentes parties prenantes et la bonne connaissance des activités du Projet.

Comme il est énoncé en supra, la Sauvegarde opérationnelle E&S 10 (SO10) relative à la participation des parties prenantes et la diffusion d'information est déclenchée dans le cadre de l'élaboration de ce P3P. Dans cette démarche, le processus de participation des parties prenantes devra comprendre les éléments suivantes, conformément aux dispositions du SO10 : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification de la manière dont la

participation des parties prenantes se déroulera ; (iii) la diffusion d'information ; (iv) la consultation des parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; (vi) fournir un retour d'informations aux parties prenantes ; et (vii) un budget suffisant pour la mise en œuvre de toutes les activités de participation des parties prenantes prévues tout au long du cycle de vie du projet. Selon cette SO10, la participation des parties prenantes se déroule en deux phases. Il s'agit de la participation pendant la préparation du projet et celle pendant la mise en œuvre du projet.

1.3. DOCUMENTATIONS ET RÉFÉRENCES

Diverses sources d'informations ont été mises à profit pour l'élaboration de ce Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) :

- Système de Sauvegardes Intégré révisé approuvé le 12 avril 2023 de la BAD.
- Rapports des études socio-environnementales, techniques et économiques dans la zone du projet ;
- Résultats des consultations menées pendant la préparation de l'EIES, du PAR et d'autres études sectorielles ;
- Résultats des larges consultations menées dans le cadre du présent P3P ;
- Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile
- les acquis et capitalisation des projets antérieurs.



II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. CONTEXTE DU PROJET

Le bitumage de la RN9 sur la section Analamisampy-Manja est une des composantes du Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce (PACFC I) dont les travaux sont achevés. Ce projet a comme objectif général de contribuer à l'amélioration des connectivités de Madagascar avec les pays de la sous-région, en vue de l'accroissement des échanges commerciaux. Le PACFC II est la continuité du PACFC I et ayant comme objectif général de contribuer au désenclavement et la promotion du concept de corridors pour les infrastructures de transport routier à Madagascar, en vue de favoriser les échanges commerciaux en provenance de Madagascar vers le continent et le reste du monde, surtout l'Asie. Ce projet a intégré dans sa composante la réalisation de bitumage de la RN9 entre Manja et Dabara.

Ainsi, dans ce concept de corridors, il est prévu dans le cadre du projet PACFC I la réalisation des études de l'aménagement et bitumage de la RNT55 envisagé pour ce projet futur. Cette route constitue la seule voie de liaison entre la ville de Morombe et celle de Toliara, via la RN9 déjà bitumé dans le cadre du PACFC I. A noter que la zone traversée par la RNT55 est une zone à potentielle agricole, notamment les périmètres du Bas Mangoky où la BAD intervient pour le financement de projet PEPBM dans le domaine de l'agriculture. En effet, il s'agit des études techniques (APS et APD) et l'EIES de l'aménagement et du bitumage de cette route.

Le projet consiste à l'aménagement et bitumage de la route RNT55 entre Bevoay et Morombe (PK 00 -PK 78), qui sera programmé dans le cadre de la suite du projet PACFC. Dans l'ensemble, le tronçon, sur une totalité linéaire d'environ 78 km, est actuellement dans un état de dégradation avancée avec une absence quasi-totale d'assainissement et de signalisation routière.

2.2. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

Zone d'influence directe

La zone d'influence directe du projet correspond aux espaces situés dans l'emprise où les travaux seront exécutés et dans la zone où les composantes environnementales et sociales pourraient être affectées directement par le projet, ainsi que l'exploitation des matériaux meubles et carrières. Il s'agit d'une bande de 500 m de part et d'autre de l'axe de route existante.

Zone d'influence élargie

En considérant l'itinéraire de la RNT55, la zone d'influence élargie du projet correspond à l'ensemble des Communes traversées par la RNT55, en l'occurrence Ankatsakantsa sud, Tanandava Station, Ambahikily et Morombe. On note que le reste du district est desservi, soit par la RNT55 (partie Est et sud-Est avec la commune de Nosy-Ambositra, Befandriana Sud et Antanimieva), soit par des pistes difficilement carrossables et à usage très limité (cas de la commune de Befandefa et Basibasy). D'ailleurs, la RNT55 est le principal réseau routier dans le district de Morombe. Le district de Morombe s'étend sur une superficie de 7 109 km², constitué de 09 communes et de 72 fokontany.

2.3. CONSISTANCE SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les aménagements projetés dans le cadre du projet d'aménagement et de bitumage de la route RNT55 entre Bevoay et Morombé comprennent :

- l'aménagement en 2x1 voies pour la section courante ;
- l'aménagement en 2x1 voies pour la traversée de la ville de Morombé ;
- la réhabilitation des ouvrages d'art existants situés aux PK 54+300 et 60+000 ;
- l'ensemble des aménagements routiers permettant de faciliter la circulation et d'améliorer la sécurité des usagers et le cadre de vie des populations desservies par la route ;
- l'équipement des aménagements projetés avec les ouvrages hydrauliques et de drainage nécessaires tout le long des itinéraires ;
- le drainage de la route et ses abords ;
- la mise en place des équipements de protection et de sécurité.

Selon les aménagements projetés, la largeur des accotements varie en fonction des profils en travers type, allant de 1,20 m à 1,70m. Les trottoirs qui apparaissent seulement dans le profil en travers type 3 est de l'ordre de 2m chacun pour les deux côtés de la route. La chaussée demeure standard avec une largeur de 7m pour tout type de profils en travers.

III. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET ORGANISATIONNEL

3.1. CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE NATIONAL

Les politiques et les législations en matière d'infrastructures, environnement et développement durable se sont développées au cours des 20 dernières années à Madagascar.

Une synthèse des législations nationales pertinentes vis-à-vis du projet est présentée ci-dessous, impliquant l'engagement des différentes parties prenantes et exhortant l'importance de la participation / consultation publique :

- Le décret n°99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167 du 03 février 2004 relatif à la Mise en compatibilité des investissements avec l'Environnement (décret MECIE) traduit la mise en œuvre de l'article 13 de la CEM actualisée concernant l'exigence d'une étude d'impact. Ce décret définit, entre autres, le champ d'application des études d'impact, les projets devant être évalués, le processus à suivre, le contenu de l'étude, la procédure d'évaluation et la **participation du public** à l'évaluation. Le Comité Technique d'évaluation (CTE) est un comité Adhoc (Arrêté N° 4743/97/MINENV) chargé de de l'évaluation du dossier EIE et dans lequel sont représentés les différents représentants des départements ministériels ou autres acteurs.
- Arrêté n° 6830/2001 du 28 juin 2001 fixant les modalités et les procédures de participation à l'évaluation environnementale dont l'Article 2 précise : « La **participation du public** à l'évaluation environnementale peut être définie comme étant son association dans l'évaluation environnementale des dossiers d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

3.2. POLITIQUE ET EXIGENCE DE LA BAD

La BAD a approuvé le 12 avril 2023 le Système de Sauvegardes Intégré révisé (SSI), conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs des projets.

Les sauvegardes de la BAD ont pour objectifs : (i) d'éviter, dans la mesure du possible, les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes concernées, tout en optimisant les bénéfices potentiels du développement, (ii) de minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes touchées, à défaut de les éviter et (iii) d'aider emprunteurs/clients à renforcer leurs systèmes de sauvegarde et développer leur capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux. La Banque requiert que les emprunteurs/clients se conforment à ces sauvegardes lors de la préparation et de l'exécution des projets.

Bien que toutes les sauvegardes opérationnelles de la BAD soient applicables dans le cadre du projet, les SO1, SO5, SO7 et SO10 sont déclenchés spécifiquement dans le cadre de ce P3P car elles définissent et mettent en exergue dans ses dispositions l'importance et la nécessité de consultation et de participation des parties prenantes.

3.2.1. Sauvegarde Opérationnelle E&S 1 (SO1)

La Sauvegarde Opérationnelle SO1 de la BAD de la SSI révisé exige lors de la réalisation de l'évaluation environnementales et sociales du projet la réalisation de participation des parties prenantes au cours du processus afin que les communautés touchées et les parties prenantes aient

un accès opportun à l'information concernant les opérations de la Banque, sous des formes appropriées, et qu'elles soient consultées de façon significative sur les questions qui peuvent les toucher. Elle met en exergue la consultation des parties prenantes qui doit être précédée par une diffusion de l'information environnementale et sociale adéquate. L'intégration et la collaboration de toutes les parties prenantes identifiées permettent de garantir que les bénéficiaires du projet soient pleinement informés.

La SO1 stipule que l'emprunteur ou le client a la responsabilité de réaliser des consultations adéquates avec les communautés susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et sociaux, avec les acteurs locaux, et d'en fournir les preuves. L'emprunteur et le client sont tenus d'obtenir le large soutien des communautés.

3.2.2. Sauvegarde Opérationnelle E&S 5 (SO5)

La sauvegarde opérationnelle E&S 5 est déclenchée si le projet occasionnera dans sa conception et sa mise en œuvre l'acquisition des terres, la restriction à l'accès et à l'utilisation des terres, et la réinstallation involontaire s'applique à tous les projets financés par la BAD qui entraînent la réinstallation involontaire de personnes. Dans le cadre de ce projet d'aménagement et de bitumage de la RNT55, la libération de l'emprise de la route entrainera l'acquisition de terre agricole et la perte des biens/actifs, ainsi que de déplacement économique.

Pour la BAD, le terme « réinstallation » désigne à la fois le déplacement physique et économique. La réinstallation est considérée comme involontaire lorsque les personnes affectées par le projet ne sont pas en mesure de refuser les activités qui entraînent leur déplacement physique ou économique. Cela se produit dans les cas d'expropriation légale ou de restrictions temporaires ou permanentes de l'utilisation des terres, et de règlements négociés dans lesquels l'acheteur peut recourir à l'expropriation ou imposer des restrictions légales sur l'utilisation des terres au cas où les négociations avec le vendeur échouent.

Les objectifs spécifiques de cette sauvegarde opérationnelle E&S 5 sont les suivants :

- Éviter la réinstallation involontaire autant que possible ou minimiser ses impacts lorsque la réinstallation involontaire est inévitable, après que toutes les conceptions alternatives du projet aient été envisagées ;
- Assurer que les personnes déplacées sont véritablement consultées et ont la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation ;
- Assurer que les personnes déplacées bénéficient d'une assistance substantielle de réinstallation sous le projet, de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer des revenus, leurs capacités de production, et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés au-delà de ce qu'ils étaient avant le projet ;
- Fournir aux emprunteurs des directives claires, sur les conditions qui doivent être satisfaites concernant les questions de réinstallation involontaire dans les opérations de la Banque, afin d'atténuer les impacts négatifs du déplacement et de la réinstallation, de faciliter activement le développement social et de mettre en place une économie et une société viables ;
- Mettre en place un mécanisme de surveillance de la performance des programmes de réinstallation involontaire dans les opérations de la Banque et trouver des solutions aux

problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent, afin de se prémunir contre les plans de réinstallation mal préparés et mal mis en œuvre.

Ainsi, conformément aux dispositions de cette SO, les personnes affectées par le projet devront être informées sur les risques environnementales et sociales du projet occasionnés par le déplacement physique et économique. En outre, elles devront être consultées pendant les différents processus de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAR afin que ces avis et ces préoccupations soient prise en compte dans la mise en œuvre du projet.

3.2.3. Sauvegarde opérationnelle E&S 7 (SO7) : Groupes vulnérables

Dans les opérations de la BAD, cette SO prévoit que certains individus ou groupes peuvent être moins résistants aux risques et impacts négatifs du projet que d'autres et considérés comme vulnérables. Mais cette vulnérabilité dépend du contexte qui caractérise les individus ou les groupes d'individus affectés par le projet. Ainsi, l'identification des individus ou groupes vulnérables est basée sur l'interaction des trois facteurs : (i) l'exposition aux risques et impacts négatifs ; (ii) la sensibilité à ces risques et impacts ; et (iii) la capacité d'adaptation face à ces risques.

Les objectifs de la SO7 sont :

- Veiller à ce que les personnes et groupes vulnérables soient identifiés le plus tôt possible ;
- Veiller au respect et à la protection des intérêts des ces personnes ou groupes vulnérables;
- Adopter une approche genre-sensible dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux, avec une attention particulière pour les femmes et les filles ;
- Identifier et éviter autant que possible les impacts négatifs sur la vie et les moyens de subsistance des personnes et groupes vulnérables ou de les réduire et de les atténuer si on ne peut pas les éviter ;
- Promouvoir les avantages et les opportunités de développement pour les personnes ou groupes vulnérables et maintenir une consultation continue avec ces groupes afin d'améliorer la conception du projet.

Dans ce sens, les dispositions de cette SO exigent la participation et la consultation de ces groupes vulnérables et que parties prenantes du projet afin d'éviter la discrimination de ce groupe dans la mise en œuvre du projet.

3.2.4. Sauvegarde opérationnelle E&S 10. Participation des parties prenantes et diffusion d'information

A travers cette SO, la Banque tient à soutenir et à promouvoir la participation des parties prenantes dès la conception et tout au long du cycle de vie du projet, suivant un processus inclusif et transparent afin d'asseoir la pertinence et la légitimité du projet. En effet, la Banque reconnaît que le droit à une participation effective à la prise de décision est essentiel pour le développement de sociétés inclusives et justes.

Les objectifs de cette SO sont :

- Établir une approche systématique de la participation des parties prenantes et de maintenir une relation constructive avec elles, en particulier les parties affectées à travers de canaux de communication ;

- Évaluer le niveau d'intérêt et soutien de ces parties prenantes pour le projet afin de les valoriser pour le bon déroulement du projet ;
- Mettre en œuvre des moyens de participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet qui leur permettent de donner leurs points de vue et de contribuer dans la conception et la mise en œuvre du projet ;
- Faire en sorte que les informations sur les risques environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes ;
- Promouvoir les avantages et les opportunités de développement pour les parties prenantes affectées par le projet

3.2.5. Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile

Le cadre d'engagement fait partie des nouveaux mécanismes et stratégies de la BAD, permettant de mieux saisir et intégrer les aspirations des citoyens africains. Il traduit l'engagement de la BAD à plus de transparence et de responsabilité envers ses pays membres et le public. Le cadre propose quatre domaines de collaboration avec les OSC susceptibles de présenter un intérêt majeur : les mesures de sauvegarde environnementale et sociale ; le mécanisme indépendant d'inspection, l'aide aux États fragiles pour la promotion des droits de la personne, la résolution de conflits et la prestation de services, en plus de ses actions dans les domaines de la prévention des conflits, de la reconstruction et de la réconciliation (consolider la paix, stabiliser l'économie et mettre en place des bases d'une réduction durable de la pauvreté et d'une croissance économique à long terme) ; et enfin le travail de proximité et de communication.

3.2.6. Politique de communication et diffusion d'information

Cette politique vise à : i) maximiser la diffusion des informations en possession du Groupe de la Banque et à limiter la liste d'exceptions ; ii) faciliter l'accès à l'information sur les opérations de la BAD et son partage avec un spectre large de parties prenante ; iii) promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité ; iv) améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et mieux coordonner les processus de diffusion de l'information ; v) faire mieux connaître la mission, les stratégies et les activités globales du Groupe de la Banque ; vi) appuyer le processus consultatif ; et vii) renforcer l'harmonisation avec les autres institutions de financement du développement dans le domaine de la diffusion de l'information.

Ainsi, cette politique offre un cadre, permettant au large diffusion des informations durant l'élaboration et l'exécution du projet. Elle permet de garantir également la transparence dans la mise en œuvre du projet.

3.3. CADRE INSTITUTIONNEL DU P3P

Au regard de l'ampleur du projet, les institutions essentielles à la bonne marche du projet sont les suivantes :

3.3.1. Ministère en charge des Travaux Publics

Le Ministère des travaux publics est le Maître d'ouvrage des projets d'investissements de l'État dans le domaine de l'infrastructure en particulier le secteur routier. Il coordonne également la cohérence

des interventions de toutes les parties prenantes au projet. En effet, la direction générale des travaux publics ainsi que les différentes directions qui sont rattachées, garantissent la conception et la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de travaux publics. Il délivre l'agrément des Programmes d'Engagement Environnemental des projets exigé par le décret MECIE et notifie le quitus environnemental avant la réception définitive du projet mais aussi supervise les orientations du PAR et sa mise en œuvre effective.

3.3.2. Ministère de l'Économie et des Finances

Le Ministère assure la conception, le pilotage, le suivi et l'analyse du développement économique nationale. Par le biais des Directions régionales, elle assure le contrôle et la synthèse de l'exécution des Lois de Finances pour la région. Dans le cadre du présent projet, cette entité s'assurera la mobilisation des fonds pour l'indemnisation des PAPs mais également de la formalisation et vérification des états de paiement des compensations ainsi que la validation des coûts relatifs à la réinstallation.

3.3.3. Ministère de l'Environnement et de Développement Durable

Le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable assure la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de gestion de l'environnement à Madagascar à travers les textes y afférents. Il promeut le principe de développement durable dans les investissements publics ou privés sur tout le territoire. Pour ce faire, le Ministère collabore étroitement avec les cellules environnementales des autres Ministères pour l'intégration de la dimension environnementale dans le cadre de leurs activités respectives. En d'autres termes, le ministère intervient directement au niveau local par l'intermédiaire des directions interrégionales, directions et circonscriptions régionales pour la résolution des éventuels problèmes environnementaux.

3.3.4. Ministère en charge du Transport

Le Ministère en charge du transport, du tourisme et de la météorologie assure la mise en œuvre des recommandations et exigences du code de la route et des lois sectorielles cadrant le secteur du transport et du tourisme. Ainsi, il intervient activement dans le processus afin d'assurer la sauvegarde de l'environnement tout en alliant le cadre d'aménagement du territoire pour assurer le développement intégré du secteur du tourisme.

3.3.5. Ministère en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

Le Ministère en charge de l'eau est responsable de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de gestion rationnelle des ressources en eau et de la stratégie intersectoriel de promotion de l'hygiène. Il garantit le respect et l'application des dispositions du code de l'eau et du code d'hygiène, de sécurité et d'environnement au travail.

3.3.6. Office National pour l'Environnement - ONE

L'Office National pour l'Environnement, organe opérationnelle rattachée au Ministère de l'environnement et du développement durable, est le maître d'ouvrage délégué et guichet unique pour la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement.

Il se charge en particulier de la coordination du processus d'évaluation environnementale et de la délivrance du permis ainsi que du cahier de charge environnemental y afférent et du quitus environnemental. Il intervient également dans le suivi et l'appui des activités des institutions en matière d'environnement et ce dans la limite de ses fonctions.

3.3.7. Agence Routière - AR

L'Agence Routière est le maître d'ouvrage délégué responsable de la préservation du réseau routier de Madagascar. Il réalise les opérations de gestion, d'investissement, d'aménagement et d'entretien du réseau routier, des ouvrages et équipements y afférents. Par ailleurs, il intervient activement dans la programmation des projets routiers selon les orientations et planification préalablement définis par le Gouvernement.

3.3.8. Autorité Nationale De l'Eau et de l'Assainissement - ANDEA

L'autorité nationale de l'eau et de l'assainissement est une branche rattachée au ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Il s'occupe principalement de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau pour une exploitation rationnelle ainsi que de l'assainissement.

Pour ce faire, une étude de l'adéquation de la demande avec les ressources en eau disponibles doit être effectuée pour les projets avant leur exploitation. Effectivement une autorisation émanant de cette entité est nécessaire avant l'exploitation des ressources pour éviter les problèmes de conflits d'intérêts entre utilisateur et/ou éviter la disparition des ressources en eau existantes.

3.3.9. Collectivités Territoriales Décentralisées - CTD

Les collectivités territoriales décentralisées participent activement dans le processus de mise en œuvre du projet notamment dans le cadre de la facilitation des démarches administratives notamment pour la gestion de plaintes et doléances. Ils servent d'intermédiaire entre les parties prenantes au projet et la population bénéficiaire.

Les CTD concernés par le projet s'agissent entre autres de :

- la Région Atsimo Andrefana ;
- les Communes traversées par la route.

3.3.10. Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce - PACFC

Le Projet PACFC avec sa Cellule d'Exécution, rattaché à l'Agence Routière est sous tutelle MTP assure la supervision des orientations et de la mise en œuvre du PAR et l'exécution du projet en général. Lors de la mise en œuvre du projet, il assure le suivi de toutes les activités du projet de réhabilitation de la RNT55, allant de la phase préparatoire jusqu'à la phase d'exploitation de la route.

IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU PROJET

4.1. DÉFINITION DES PARTIES PRENANTES

La notion de « partie prenante » est la traduction de « Stakeholder » qui signifie littéralement « porteurs d'enjeux ». Développée par le Stanford Research Institute en 1963, cette approche a été popularisée dans les années 80 par les travaux séminaux de R.E.Freeman au début des années 80 (voir R.E.Freeman, 1984). Il n'existe pas de traduction satisfaisante de la notion en français. Toutefois, le terme de "parties prenantes", véhicule une stabilité implicite des acteurs ou groupes d'acteurs concernés.

A travers la SO10 du SSI révisé approuvé le 12 avril 2023, la Banque reconnaît l'important d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La participation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'acceptation des projets et contribuer de manière significative au succès de leur conception et de leur mise en œuvre.

En outre, la participation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'il est correctement conçu et mis en œuvre, il favorise l'instauration de relations solides, constructives et réactives qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux d'un projet. La participation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est initiée dès les débuts du processus de développement du projet, et fait partie intégrante des premières décisions relatives au projet et, de l'évaluation de la gestion et du suivi des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet.

Ainsi, en conformité aux dispositions de cette SO10, la partie prenante désigne les individus ou groupes qui (i) sont affectés ou à risque d'être affectés par l'opération, directement ou indirectement et/ou (ii) peuvent avoir un intérêt dans l'opération/le projet. D'après cette définition, les parties prenantes du projet peuvent être classées en deux suivant ces désignations, en l'occurrence les parties affectées par le projet et les autres parties concernées.

4.2. CATÉGORISATION DES PARTIES PRENANTES

4.2.1. Parties affectées par le Projet

Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, lors de la mise en œuvre du projet, sont constituées par :

- les personnes affectées par le projet (PAP), autrement dit, les personnes et leurs ménages qui, en raison des biens et des activités qu'ils possèdent dans l'emprise du Projet, subiront un déplacement physique ou économique ;
- les communautés riveraines susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet, et négativement par les impacts et risques environnementaux et sociaux (pollutions, risques d'accidents, etc.) des phases construction et exploitation ;

- les collectivités territoriales traversées qui, du fait des déplacements économiques des PAP, perdront des sources de recettes ;
- les communautés des villages traversées par la route qui peuvent fournir de la main d'œuvre ou peuvent être exposées aux différents risques environnementales et sociales

Dans cette catégorie se loge, fréquemment, les groupes de personnes vulnérables à savoir : les femmes et les filles, les personnes âgées, les handicapés, les enfants, les ménages dirigés par une femme. Ce sont des groupes de personnes qui ont un plus grand risque d'être affectées et une capacité réduite à réagir aux impacts négatifs.

En général, ces groupes vulnérables se heurtent à des obstacles de participation aux réunions de consultation publique. Même s'ils assistent à des réunions communautaires, ils peuvent ne pas comprendre les impacts du projet présentés en raison des barrières linguistiques (ou ils se sentent inhibés en raison de leur statut dans la Communauté) et donc ne sont pas toujours en mesure de s'exprimer librement leurs préoccupations et intérêts dans le projet.

Certaines personnes, notamment les personnes à faible niveau d'alphabétisation, ne sont pas en mesure de communiquer facilement dans les langues officielles. Elles auront besoin d'être consultés dans la langue locale. Le projet devrait tenir compte des limites identifiées et s'assurer que toutes les parties prenantes, en particulier les personnes affectées par le projet, sont incluses et soutenues pour surmonter lesdites limites auxquelles elles sont confrontées et participer au processus de consultation.

Une attention particulière sera donc portée à ces groupes de personnes vulnérables, car elles peuvent avoir des difficultés à s'adapter aux changements induits par le projet, à profiter pleinement des bénéfices du projet ou encore à retrouver des conditions et/ou un niveau de vie équivalents ou supérieurs à ce qui existaient avant le projet.

Le tableau ci-dessous présente plus en détails les différentes parties prenantes affectées par le projet de réhabilitation et bitumage de la RNT55 :

Tableau 1 : Catégorie de personnes affectées

Catégorie de parties prenantes affectées	Parties prenantes
Personnes physiquement déplacées.	Les propriétaires et/ou locataires de maisons d'habitation.
Personnes économiquement déplacées dont une partie des terres/biens fait partie de l'emprise du projet.	Les propriétaires terriens, les paysans, les propriétaires et locataires de bâtis commerciaux, les exploitants agricoles, les planteurs, les commerçants qui pratiquent leurs activités pendant le jour du marché, etc.
Les communautés traversées par le Projet susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux des phases construction et exploitation.	Les populations de différentes localités traversées par la route qui peuvent fournir des services (petit commerce, restauration, etc.) ou peuvent être exposés aux risques environnementaux et sociaux (accident de circulation, diverses pollutions, de perturbation de la vie quotidienne, etc)
Personnes des villages et communes qui peuvent fournir de la main d'œuvre.	Les personnes valides provenant des communes traversées par la route

Catégorie de parties prenantes affectées	Parties prenantes
Personnes utilisant des ressources agricoles, foncières ou naturelles telles que les forêts/la diversité biologiques, ou les ressources en eaux.	Cas des populations exploitant les plaines rizicoles dans le Bas-Mangoky, les reboisements et les espèces végétales en bordure de la route, les populations utilisant les ressources en eaux traversée par la route (irrigation, usage domestique, etc.). Le gestionnaire de l'aire protégée et la communauté de gestion de base
Individus et groupes vulnérables	Les personnes

4.2.2. Autres parties concernées

Les parties prenantes intéressées regroupent les individus/groupes/entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et/ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre. Il s'agit des organismes publics concernés par les procédures fixées par le projet ou bénéficiaires du projet, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les opérateurs économiques, et une partie de la société civile intéressée.

Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes :

- services de l'État au niveau central ayant un rôle dans l'approbation et la réalisation du Projet ;
- services décentralisés de l'État ayant un rôle dans les procédures d'expropriation et de compensation, ou qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi ;
- divers organismes étatiques ou paraétatiques jouant un rôle dans la gestion des travailleurs, la protection sociale (assurance maladie, retraite) ;
- les autorités coutumières locales ;
- les autorités religieuses locales ;
- les Société civile et agences de coopération notamment les ONG dont l'aire d'intérêt est environnementale et/ou sociale ;
- les opérateurs économiques dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par le Projet, et qui subiront probablement des pertes de revenus du fait de la restructuration du réseau (les transporteurs, les passeurs de bacs, etc. ;
- les organes de presse.

Les parties intéressées au projet inclus également : les partenaires financiers (BAD) et les partenaires techniques (entreprises des travaux, contrôle et surveillances, etc..).

Les parties prenantes susceptibles d'être intéressées par la mise en œuvre du Projet sont répertoriées ci-après, suivant leurs activités :

Tableau 2 : Catégorie des parties intéressées

Partie prenante	Nature de l'intérêt dans le Projet
Autorités administratives	
Député	Discussion et vote de loi. Sensibilisation et orientation de l'opinion publique. Porte-parole de la population. Intervention et restitution envers la population et l'Assemblée Nationale, le Gouvernement. Médiation sociale et appui à la résolution de problèmes dans leurs ressorts territoriaux, particulièrement en termes d'acquisition foncière pour le projet.
Gouverneur de la Région Atsimo Andrefana	Planification des activités se rapportant au développement de la région par rapport à la politique générale de l'état. Participeront à l'identification des réalisations connexes et au suivi de réalisation du projet. Participeront au suivi du respect des documents de références : CCE, PGES et PAR. Médiation sociale et appui à la résolution de problèmes dans leurs ressorts territoriaux.
Préfet de Toliara	Représentant de l'État et du Gouvernement dans l'administration territoriale. Chargé d'appliquer localement les politiques de l'État de manière à créer un environnement favorable aux activités de développement dans sa circonscription. Chargé de faire respecter le cadre règlement des différentes procédures de libération d'emprise : délivrance des actes divers, etc. Entité de liaison entre les forces de l'ordre et les collectivités et appui à la création de brigade routière de la Gendarmerie Nationale.
Communes	Assurent tous les services de proximité, ainsi que des actions de développement. Coordination des orientations de l'aménagement communal. Participeront à l'identification des réalisations connexes et au suivi de réalisation du projet. Participeront au suivi du respect des documents de références : CCE, PGES et PAR. Médiation sociale et appui à la résolution de problèmes dans leurs ressorts territoriaux. Administration de la commune, et à la charge des intérêts locaux dans le domaine administratif, économique, sécuritaire, salubrité, aménagement (phase des travaux, phase d'exploitation).
Fokontany	Participation à l'élaboration du programme de développement de leurs communes respectives, Administration du Fokontany (papiers administratifs, sécurité, relations sociales) Sécurisation des infrastructures
Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi.	Personnes valides provenant des autres localités plus éloignées ou des régions voisines, notamment jeunes sans emploi attirés par la perspective d'un emploi.

Partie prenante	Nature de l'intérêt dans le Projet
Ministères	
Ministère en charge des Travaux Publics (MTP) Agence Routière (AR) Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation de Commerce (PACFC)	Assure la Maitrise d'ouvrage, Représentant de l'État dans la supervision générale du projet Agence d'exécution du projet Cellule d'exécution du projet et assure la mise en œuvre effective du projet
Ministère en charge de l'Environnement Office National de n'Environnement (ONE), Direction Régionale de l'Environnement	Rôle de supervision environnementale et sociale, contrôle la bonne exécution du plan environnemental et social de l'EIES Suivi du cahier des charges environnementales
Ministère de l'Economie et des Finances	Participe activement à l'indemnisation correcte des PAPs par la mobilisation des ressources financières
Ministère en charge du Transport Direction Régionale du Transport	Tenue des statistiques sur l'exploitation des infrastructures routières. Conception, coordination et suivi-évaluation des offres touristiques dans la zone.
Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche Direction Régionale de l'Agriculture, élevage et de la pêche	Intervient dans l'évaluation des couts d'indemnisation des cultures à travers le suivi et validation du PAR. Appui technique à l'amélioration de la production agricole (dans la restauration de revenus).
Ministère en charge de la justice	Intervient dans la procédure de libération d'emprise et procédure d'expropriation, indemnisation et la résolution de plaintes. Délivrance des différents actes d'acquisition foncière : acte de cessibilité, etc.
Ministère en charge de la santé	Intervient dans le suivi des cas d'épidémies et des activités de sensibilisation (COVID, MST, etc.)
Ministère en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	Diffusion et application des Politiques et stratégies Nationales de l'eau et de l'assainissement Sensibilisation des citoyens pour Une meilleure gestion et pratique de l'eau et de l'hygiène Protection des bassins versants et des ressources en eaux. Participe activement dans la supervision environnementale et sociale, contrôle la bonne exécution du plan environnemental et social de l'EIES
Ministère en charge de la Population et de la Protection Sociale Direction Régionale de la Population et de la Protection Sociale	Chargé d'améliorer les conditions socio-économiques de la population, de mettre en place un dispositif de protection de promotion de la femme, du genre et des minorités, de concevoir et de coordonner. Mettre en place un cadre d'orientation générale en matière de protection sociale en faveur des ménages en situation de vulnérabilité. Assure le suivi et l'évaluation des activités relatives à la promotion de la femme, à la promotion du genre ainsi qu'à la protection des minorités Participe activement dans la supervision du respect des documents de référence : CCE, PGES, PAR, PEPP. Suivi de l'état de la situation sur le VBG et le VCE pendant toute la durée du projet. Donne une orientation claire sur les institutions d'appui et d'aides aux victimes (ONG, Numéro vert, etc.).

Partie prenante	Nature de l'intérêt dans le Projet
Ministère en charge de la Défense Nationale Brigade de la Gendarmerie Morombe Brigade de la Gendarmerie Tanandava Station Régiment de la Région Militaire	Représentant de l'échelon de la Gendarmerie au niveau du Gouvernorat Coordination des compagnies et brigades Missions de police administrative, de police judiciaire et de police militaire. Sécurisation de sites et points sensibles. Planification générale de la mission de défense du territoire dans les régions Sécurisation et missions de patrouilles dans les zones rouges
Autorités traditionnelles	Interviennent dans les procédures de médiation mais aussi dans le cas de règlement à l'amiable de conflits. Assure le suivi du respect des pratiques, us et coutumes dans la région : gardien des valeurs ancestrales, de la valeur culturelle, etc.
Organisations de la Société Civile (OSC)	Peut jouer un rôle dans la mise en application des mesures de sauvegarde des projets. Constitue un puissant outil de transmission d'informations aux communautés vivant sur les sites des projets. Aide le projet à comprendre la nature et la portée des plaintes, ainsi que les circonstances ayant mené à ces plaintes. Contribuent à la prestation des services : suivi social, mise en œuvre des mesures de sauvegarde, sensibilisation pour la promotion des droits de la personne, VBG, VCE, médiation sociale et gestion de plaintes. Aide à la communication de proximité.
Opérateurs et entreprises	Entreprise locale dans le domaine des travaux d'aménagement de la route et pourrait travailler dans le projet en tant que sous-traitant, par conséquent de la mise en œuvre des mesures du PGES. Opérateurs dans le secteur hôtellerie et touristique Bénéficiaires des retombés économiques du projet : création d'emploi, etc.
Médias	Interviennent dans la diffusion d'informations sur le projet, la sensibilisation des populations en matière sanitaire, de sécurité routière et de protection de l'environnement
Autres	
Les partenaires financiers – Banque Africaine de Développement (BAD)	Garant du financement de la totalité du projet

V. PROCESSUS DE CONSULTATION ENTREPRIS AU COURS DE L'ÉTUDE

5.1. MÉTHODE DE CONSULTATION

La méthodologie adoptée dans la conduite des consultations lors de cette étude est basée sur l'approche participative impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires concernés (Autorités locales et administratives, Riverains et Bénéficiaires) par le projet et dans l'objectif de les informer sur le projet et ses contours, de collecter leurs avis, soucis et aspirations vis-à-vis des activités du projet, et de les mobiliser dans les activités de communication auprès de la population locale et des PAPs

5.2. APPROCHE DEPLOYÉE

La démarche adoptée dans la conduite des études a été basée sur l'approche participative, en utilisant des outils et aspects classiques de consultation :

- Échanges téléphoniques et email ;
- Des entrevues individuelles ;
- Focus group ;
- Distribution de questionnaires ;
- Des réunions publiques ;

Le tableau suivant résume les formes de communication déployées lors de la phase d'élaboration du présent document :

Tableau 3 : Formes de communication déployées lors de la phase d'élaboration du P3P

Catégories des PP	Forme de communication et contenu/information
Parties prenantes affectées	<ul style="list-style-type: none">• Prise de contact des autorités locales lors des visites de courtoisies (concertation sur les stratégies de communication, planification des réunions de consultations publiques et période de recensement)• <u>Réunion d'information/communication publique</u> au début des interventions (au niveau des localités concernées par le projet)<ul style="list-style-type: none">- Communication sur les études en cours : conduite de l'actualisation de l'EIES et du PAR, actualisation des données sur les PAPs et nouveaux recensements sur les nouveaux tronçons intégrer dans le projet, information sur la période de recensement et la date limite d'éligibilité, information sur la tenue du recensement pendant une période d'un (1) mois, information sur l'existence d'un cahier de doléance au niveau des Communes et/ou Fokontany, etc.- Approche transparente afin d'éviter toute malentendu par rapport à la mise en œuvre du projet : présentation des informations concernant le projet et les mesures adéquates d'atténuation des impacts (emprise, tracé, existence d'une compensation/indemnisation préparé par l'État, principe d'indemnisation, etc.)

Catégories des PP	Forme de communication et contenu/information
Parties prenantes affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des droits des PAPs et de l'existence d'une possibilité de recours alternatifs pour se prévaloir de leur droit - Présentation des différentes étapes nécessaires jusqu'à la phase d'exploitation : information permanente sur le phasage du projet, information au préalable sur le calendrier de réalisation, présentation des différentes structures intervenants au projet et leurs rôles respectives dans la mise en œuvre (Comité de pilotage, CAE, MOIS, CRRL, CCRL, entreprise, contrôle et surveillance, etc.) - Collecte des avis : perception et préoccupations sociales vis-à-vis du projet ● <i>Entretien individuel auprès des PAPs et des personnes ou groupes vulnérables</i> : caractérisation du profil des ménages ou personnes, informations sur les préoccupations et les attentes par rapport au projet et par rapport aux mesures proposées, recommandations du ménage affecté ou personne affectée ● <i>Réunion de consultation publique</i> à la fin des investigations (au niveau des localités concernées par le projet) - Présentation des résultats des études - Présentation et confirmation des informations recueillis sur place - Présentations et confirmation des résultats des enquêtes et le contenu des cahiers de doléances - Collectes des avis et recommandations - Présentation du devenir des études.
Autres parties concernées	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Contact par téléphone et mail</i> : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet - Présentation du phasage de l'étude ● <i>Entretiens individuels</i> : <ul style="list-style-type: none"> - Implication des autorités régionales : Gouverneur, Préfecture, DRTP, etc. - Implication des autorités locales dans le partage d'information avec les PAPs sur : l'état d'avancement du projet (avant et lors de chaque descente sur terrain) ; et les descentes de mise à jour des informations - Implication des notables dans la vérification des occupants des parcelles affectées et la vérification des biens ainsi que dans les futures sensibilisations à réaliser au niveau des PAPs durant la mise en œuvre du PAR ● <i>Consultations publiques</i> : <ul style="list-style-type: none"> - Partage de la perception du projet par les parties intéressées - Échanges sur les préoccupations et attentes - Présentation du niveau d'implication

5.3. PARTIES PRENANTES CONSULTÉES

5.3.1. Vue générale

Dans le but de recueillir les avis, les préoccupations et les recommandations des différentes parties prenantes identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du PAR qui s'accorde au présent P3P, des séries de consultation ont été menées auprès des entités/personnes engagées ou devant être engagées dans le projet.

5.3.2. Première campagne de consultation en Juin 2022

Cette première campagne de consultation publique s'est tenue durant la mission de reconnaissance en juin 2022 et le premier contact avec les parties prenantes au Projet s'est traduit par des réunions avec les autorités administratives et les services décentralisés :

- le Directeur Régional du Ministère des Travaux Publics,
- le Gouverneur de la Région Atsimo Andrefana
- le Préfet de Toliara
- les Maires des Communes concernées : Ankantsakantsa, Tanandava, Ambahikily, Morombe

Les rencontres ont eu pour objectif de les informer de l'existence du projet et instaurer un dialogue ouvert, en vue d'établir un climat de confiance où chacun pourra émettre des observations, des doléances ou des recommandations sur la mise en œuvre du projet, à savoir :

- prévenir à l'avance la population et les responsables locaux à travers une séance d'information, de sensibilisation dans l'objet de préserver les espaces inclus dans l'emprise du projet contre des aménagements futurs (construction, agriculture...);
- organiser des visites de sensibilisations menées par la Commune et le Fokontany auprès des personnes ne souhaitant pas céder les espaces réservés pour l'emprise du projet.

Au niveau des PAPs et groupes vulnérables, la consultation du publique s'est effectuée à travers des entretiens directs, spontanés du fait que les gens se regroupent toujours pour rencontrer le consultant lors des constatations et des enquêtes menées sur le terrain. L'essentiel de la première campagne de consultation publique a été de percevoir les premières réactions des riverains par rapport à l'annonce du projet routier et on a pu ainsi obtenir les informations ci-après :

- Aucune forme d'objection n'a été constaté. Le bitumage de la RNT55 est l'un des desideratas de la population depuis des années, et cela s'est même amplifié après l'aménagement et bitumage de la RN9 qui joint la RNT55 pour relier Morombe à Tuléar ;
- La création d'emploi par les entreprises travaux suscite un grand intérêt chez la population locale.

Toutefois, quelques remises en cause ont été abordés dont le résumé dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Synthèse de la première campagne de consultation publique

Points abordés	Entité source	Réponses fournies
En se référant au cas des Communes voisines où les personnes affectées par le projet sont toujours en attente du paiement de leur compensation suite à la perte de leurs biens dont des constructions (cas des PAPs sur la RN9 en juin 2022), les riverains sont réticents de céder leurs biens	Population locale, en particulier le groupe des vulnérables	La libération d'emprise ne sera effectuée qu'après le paiement des compensations et des indemnités. Les PAPs seront avisés au moins trois mois avant l'exécution des opérations.
Tenant compte des véhicules qui circulent déjà sur la RNT55, dont des camions, les riverains ont demandé pourquoi n'est-il pas possible de garder l'actuelle largeur de la route afin de pouvoir garder la même emprise et éviter aussi les démolitions et les déplacements physique;	Riziculteurs	La largeur de la route tiendra compte des requis des aménagements selon les normes et tient compte aussi du volume des trafic attendu après le projet.
Les ouvrages d'irrigation sur le périmètre de Mangoky devront-ils subir des modifications et des déplacements, autrement, le projet doit veiller à la continuité des exploitations agricoles qui en dépendent.	Projet PEPBM (Projet d'Extension du Périmètre du Bas Mangoky)	Toutes les infrastructures agricoles existantes seront maintenues dans les fonctions auxquelles elles sont dédiées pendant et après la réalisation du projet routier.

Vu la tenue spontanée des rencontres, il n'y a pas eu signature de fiche de présence, ni PV établi sur place. Le nombre estimatif des participants a été calculé à partir du nombre moyen d'individus présents lors d'une visite, rapporté au nombre de localités visitées.

Tableau 5 : Nombre estimatif des participants lors des consultations publiques spontanées effectuées par Commune

Commune	Date	Nombre de localité visité	Nombre moyen de participant	Nombre total approximatif des participants
Morombe	3-4-5/06/2022	3	5	15
Ambahikily	6-7-8/06/2022	5	8	40
Tanandava Station	9-10/06/2022	5	9	45
Ankantsakantsa	11/06/2022	2	5	10

A noter que la zone d'intervention du Projet s'étend sur quatre Communes dont Ankantsakantsa Sud, Tanandava station, Ambahikily et Morombe (Commune urbaine) et dix-sept Fokontany sont traversées par la RNT55 :

Tableau 6 : Liste des Communes et Fokontany concernés par le projet

Commune	Fokontany
ANKANTSAKANTSA	Tantalavalo
TANANDAVA	Antsakoabe
	Tanandava village
	Soavary
	Tanandava station
	Ankilimahavelo
	Mampanarivo
AMBAHIKILY	Andranomanitsy
	Tongoarahamba
	Ambahikily
	Namatoa
MOROMBE	Isosa
	Belitsaky
	Mangolovolo
	Tanambao Mahasoa
	Tsihaky
	Avaradrova

En outre, les villages traversés par la route RNT55 suivant le tracé initial sont au nombre de vingt-trois (23).

Conformément aux dispositions de la SO7 relative aux groupes vulnérables, certains individus ou groupes peuvent être moins résistants aux risques et aux impacts négatifs que d'autres. En d'autres termes, ces individus ou groupes dont leur capacité limitée par rapport aux autres à faire face, à résister et à se remettre des risques et des impacts négatifs sont considérés comme vulnérables.

A travers les investigations et enquêtes socio-économiques réalisées dans le cadre de ce projet, et en se référant aux dispositions de la SO7, on a pu identifier les groupes vulnérables suivants :

- ✓ Les personnes chefs de ménages âgés de plus de 60 ans avec de personnes à la charge car leur capacité à se remettre du déplacement physique et/ou économique sera limité vu leur âge et leur situation.
- ✓ Les personnes chefs de ménages avec plus de 3 enfants de moins de 5 ans parmi les personnes à la charge car leur capacité à faire face à la réinstallation involontaire est assez limité leur niveau de vie et les obligations envers ses enfants.
- ✓ Les personnes chefs de ménages avec handicap physique car elles sont beaucoup plus affectées par le projet vu leur situation et mode de vie.

- ✓ Les femmes chefs de ménages qui dirigent seule leurs ménages, avec les personnes à la charge sont plus affectées par le projet car leurs sources de revenus sont souvent liées aux activités commerciales selon le contexte local. A titre indicatif, elles sont généralement de vendeurs de produits agricoles avec de revenu faible.

Pour la consultation de ces personnes ou groupes vulnérables, à part les audiences publiques organisées pour l'ensemble des parties prenantes, le Consultant a opté une approche de consultation individuelle pour ces individus vulnérables car cela leur permet de s'exprimer aisément et facilement, sans complexe ni de pression. Cette approche permettra également de maintenir une relation continue, notamment pendant la mise en œuvre du projet à travers les activités du MOIS (lors de processus de paiement, de la libération de l'emprise et l'accompagnement pour le restauration des moyens de subsistance).

5.3.3. Deuxième campagne de consultation publique en Février – Mars 2023

Disposant des éléments issus de la phase de reconnaissance, la mission s'est poursuivie par une deuxième campagne de consultations publiques qui ont eu lieu aux mois de Février et Mars 2023. Cette campagne a été menée en parallèle avec le recensement des personnes affectées par le projet et leurs biens touchés au niveau des deux lots du projet.

Chaque Commune a eu sa séance de consultation publique organisée avec les Maires respectifs avant le recensement des PAPS et des biens touchés par le projet, suivant le calendrier ci-après :

Tableau 7 : Séances de consultation publique en Février-Mars 2023

Commune	Date de la consultation publique	Nombre des participants	Homme	Femme
Morombe	23 février 2023	100	36	64
Ambahikily	27 février 2023	90	60	30
Tanandava Station	14 mars 2023	50	35	15
Ankantsakantsa	16 mars 2023	24	15	9

Le projet est bien accueilli par les PAPS, même si elles sont conscientes des impacts sur leurs biens et sur le défi sécuritaire. La réhabilitation de la RNT55 est considérée comme source de changement positif dans le quotidien de la population sur le plan social, économique et culturel.

Néanmoins, les riverains ont manifesté leurs préoccupations par rapport au projet, plusieurs requêtes ont été ainsi reçues et enregistrées :

Tableau 8 : Synthèse de la seconde campagne de consultation publique

Points abordés	Entité source	Réponses fournies
La coupure de l'eau et de l'électricité engendrée par la libération de l'emprise (cas de la ville de Morombe et Ambahikily) doit être géré à temps de manière à ne pas laisser trop durer la situation	Autorité locale, population	Il appartiendra au Projet d'entamer le processus de coopération avec la JIRAMA pour que le dérangement causé par les travaux ne dure pas longtemps
La liste des PAPS avec leurs biens touchés doivent être affichée au niveau de la Commune pour que chacun puisse vérifier les informations lui concernant (Ambahikily)	Population locale	La liste des PAPS sera parvenue à la commune qui dupliquera en version physique mais aucune somme ne sera divulguée concernant les indemnités et compensations
Les riverains demandent au projet PACFC de remblayer la zone marécageuse au niveau du village d'Angara pour que les ménages déplacés puissent y reconstruire leur maison. D'ailleurs, les chefs traditionnels avec l'autorité communale veilleront à la priorisation des PAPS dans l'octroi des parcelles en cas d'approbation de la demande (commune Tanandava Station)	Population locale	Le Bureau d'études transmettra au projet PACFC la demande de remblai qui décidera de la suite
Les Entreprises doivent prioriser la main d'œuvre locale à travers le recrutement des ouvriers	Autorité locale, population	Les Entreprises de travaux seront tenues de procéder au recrutement local suivant les principes du projet
Le paiement des compensations / indemnités doit être effectué avant le démarrage des travaux notamment avant de toucher aux biens communautaires à caractère sacré (arbre sacré, autel sacré, stèle, église)	Population locale, chefs traditionnels	Aucun déplacement ou la moindre démolition des biens impactés ne seront entamés avant que la somme correspondant aux compensations ne soient remises
La demande concernant les infrastructures connexes a été réitérée.	Services techniques déconcentrés : personnel de l'éducation (enseignant) et de la santé publique (paramédical)	La liste des infrastructures connexes établie par chaque Commune est déjà transmise au projet

Ci-après quelques photos illustratives des séances des consultations publiques sur la RNT55 :



Photo 1 : Consultation publique à Morombe



Photo 2 : Consultation publique à Ambahikily



Photo 3 : Consultation publique à Tanandava Station



Photo 4 : Consultation publique à Ankantsakantsa Sud

VI. APPROCHE RELATIVE A L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

6.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Du cadre réglementaire national et des exigences de la BAD résultent des principes pour la mise en œuvre de l'engagement dans le cadre du projet. Il s'agira d'un processus d'engagement inclusif, adapté aux différentes parties prenantes identifiées et aux différentes phases du projet, à savoir :

- l'utilisation des canaux existants dans les méthodes et outils d'engagement et de participation ;
- la transparence des activités du projet et la prévention tous risques sociaux en termes de diffusion d'informations (compte-rendu) et demande d'informations (consultation).

La participation prendra la forme d'un processus de consultation, à travers des méthodes adaptées à chaque étape du projet. La consultation comporte une dimension de continuité, de suivi dans l'élaboration du projet. Il s'agit d'un véritable mode d'administration qui nécessite, ainsi, une appropriation par les Autorités locales.

Le cadre d'engagement se basera sur les éléments suivants :

- l'intégration de la notion de vulnérabilité, de personnes défavorisées, et de genre ;
- l'intégration d'une stratégie spécifique de communication ;
- la gestion des doléances et plaintes pour y répondre de manière rapide, équilibrée, et efficace.

Par ailleurs, il est souhaitable de dissocier la consultation sur l'EIES et celle sur le PAR (assorti au présent P3P) pour les raisons suivantes :

- les publics sont différents (personnes affectées pour le PAR, parties prenantes plus larges pour l'EIES) ;
- les intérêts sont différents : souvent l'intérêt des PAPs est focalisé sur la compensation alors que les personnes non affectées ne sont pas intéressées par certains détails relatifs à la compensation.

Force est de noter que pour un déplacement serein et une réinstallation adéquate, la libération effective nécessitera la conduite d'une séance d'information communication au préalable au cours de laquelle les populations concernées pourront prendre les mesures nécessaires.

Par évidence, le paiement des indemnisations doit précéder le déménagement suivant le Plan d'Installation Involontaire et toute plainte/doléance devra être régularisée en simultané.

6.2. OUTILS ET MÉTHODES DE CONSULTATION

Cette section décrit les principes des méthodes à adopter pour l'engagement des parties prenantes dans le contexte du projet.

6.2.1. Consultations publiques

Les consultations publiques au niveau des communautés concernées par le projet rassemblent différentes parties prenantes locales, généralement en présence de l'autorité locale et dans un cadre formel (comme une audience publique, présidée par l'autorité locale et dont le compte rendu est dûment rédigé). L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles pour les raisons suivantes :

- elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités ;
- elles sont appréciées comme un effort de transparence et de partage de l'information ;
- elles offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes et complètent les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle ».

6.2.2. Groupes de discussion

Les réunions sous forme de groupes de discussion permettent de regrouper les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, la compensation foncière ou l'assistance aux groupes vulnérables ou l'emploi des femmes) à des fins de consultation. Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques.

En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer : (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

6.2.3. Entretiens individuels

Cette méthode est un excellent moyen d'établir des relations de proximités, et est souvent utilisée pour mobiliser les autorités locales et les dirigeants locaux. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées. Il s'agit d'un moyen efficace de recueillir les commentaires d'un grand nombre de personnes prises individuellement. Ils ont été utilisés dans le processus d'élaboration du présent document.

Pour devenir un outil de consultation efficace, les enquêtes doivent être suivies de mécanismes de dialogue et de recherche de consensus.

6.2.4. Médias de masse

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web, page Facebook) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants :

- des communiqués de presse pour tenir la presse au courant des avancements du développement du projet ;

- des entrevues avec la direction du Projet ;
- des visites de sites organisées pour les journalistes.

Ces méthodes sont déjà très utilisées l'heure actuelle.

6.2.5. Commissions ou comités locaux

Des comités et des commissions peuvent être établis au niveau local, départemental ou régional, afin de surveiller certaines activités sensibles du Projet (par exemple : recrutement local, suivi environnemental des travaux et libération d'emprise, impact sur les personnes vulnérables). Ces comités et commissions mixant les représentants du Projet, les représentants de la société civile et de la communauté, et les autorités administratives et locales ou des organes locaux peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

6.2.6. Cas de traitement des cas de VBG

A Madagascar, le VBG et VCE reste un sujet délicat et semble être inexistant malgré la mise en vigueur de la Loi n°2019-008 du 13 décembre 2019 relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, promulguée le 13 Janvier 2020. Ladite Loi instaure un mécanisme national de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et réprime de nouvelles catégories d'infractions telles que le viol conjugal, les pratiques traditionnelles préjudiciables, l'outrage sexiste et la violence économique, et met en place un système de protection des victimes. Par ailleurs, le code pénal en vigueur prévoit des peines d'amende jusqu'à l'emprisonnement à l'encontre de toutes personnes poussant à la prostitution ou à la débauche des enfants mineurs moins de 18 ans.

De ce qui précède, des campagnes de sensibilisation à la lutte contre les VBG et VCE doivent être mise en œuvre pendant tout le cycle du projet. Ainsi, si une personne constate ou subisse un comportement qui, selon elle, peut représenter un cas de VBG et VCE perpétré par le personnel de l'entreprise, ou qui la préoccupe de toute autre manière, elle devrait en faire part dans les meilleurs délais. Cela peut être fait de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- contacter [entrer le nom du Responsable environnemental et social], ou par téléphone à [...] ;
- ou par écrit dans le registre de plaintes établis spécifiquement à ce propos.

L'identité de la personne restera confidentielle. Les responsables du promoteur prendront au sérieux tous les rapports d'inconduite possible et enquêtera et prendra les mesures appropriées.

Des dispositions spécifiques sur les cas de VBG et VCE doivent être intégrées dans le code de conduite du promoteur. Toute violation de ce Code de conduite par le Personnel peut entraîner de graves conséquences, allant jusqu'au licenciement et le référé éventuel aux autorités judiciaires.

6.2.7. Négociation

Si un plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée, d'autres négociations peuvent avoir lieu jusqu'à ce que la plainte soit résolue. En effet, si les négociations n'aboutissent pas à un résultat satisfaisant menant à la clôture de la plainte, un comité de médiation sera mis en place de façon ponctuelle, incluant, par exemple, une ou plusieurs des personnes suivantes :

- Chef de Fokontany, Autorité traditionnelle ;
- Élus locaux de la commune concernée et les responsables à des instances plus hautes (député, préfet, gouverneur) ;
- Représentant local des OSC lorsque cela est possible ou des organisations communautaires de base ;
- Le représentant du Projet ou de l'entreprise.

Lorsqu'un tel comité de médiation ne parvient pas à un règlement, les parties peuvent porter le différend devant l'Autorité Administrative. En effet, du moment que les voies de recours (à l'amiable ou arbitrage) sont encouragées très fortement, il est admissible d'entreprendre une médiation au niveau de l'Autorité Administrative pour tenter d'arriver à un consensus avec le plaignant.

Si la tentative de résolution à l'amiable n'aboutit pas, ou si une partie n'est pas satisfaite de la résolution rendue par l'Autorité administrative, les parties peuvent porter le différend devant les tribunaux.

En effet, le mécanisme de gestion des réclamations à l'amiable a pour objectif d'éviter autant que possible les actions en justice, la partie lésée peut recourir à des organes judiciaires compétents à tout moment du processus de gestion des réclamations. Dans le cas où l'une des parties tenterait une action en justice, la procédure stipulée dans ce document cesse d'être effective dans le cas d'espèce.

6.2.8. Accompagnement sociale

L'accompagnement social consiste à prendre en charge les PAPs de manière très étendue. Les objectifs de l'accompagnement social sont :

- s'assurer que les responsables du projet ont bien informés les parties prenantes de tous les aspects du processus de mise en œuvre du projet et y collaborent ;
- organiser avec les parties prenantes notamment les PAPs la réinstallation et fournir toute l'assistance nécessaire ;
- s'assurer que toutes les ménages rétablissent au moins leur situation sociale et économique antérieure dans des délais raisonnables.
- accompagner les PAPs dans la constitution des dossiers en vue des compensations,
- dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes, les actions prévues sont les suivants :
- assistance :
 - information sur le projet en continu ;
 - suivi de la sécurisation des indemnités ;
 - formulation et traitement de leurs réclamations ;
 - assistance et suivi des VBG ;
- Déplacement :
 - mobilisation pour les différentes activités de sensibilisation ;
 - assistance aux PAPs vulnérables.

6.2.9. Confection de brochures et affichages sur le projet

Le Projet pourra élaborer des brochures ou affichages simplifiées de présentation du Projet présentant les informations clés au niveau local, pour une large diffusion :

- objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris certains détails techniques (tracé, localisation des ouvrages notamment les ponts, etc.) ;
- les principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- mécanisme de consultation du projet et gestion des plaintes et doléances ;
- disponibilité de la documentation (exemple : résumé non technique, CCE, etc.) ;
- informations de contact.

Ces brochures/affichages seront mis à disposition au niveau des bureaux de l'administration locale (Préfectures, Mairies, Fokontany). Le Projet devrait préparer périodiquement des brochures/affichages présentant (liste non exhaustive) :

- Réalisations clés du projet au cours du dernier trimestre/semestre (construction de nouveaux objets, sécurité des employés, investissement communautaire ou autres), avec illustrations et photographies pertinentes ;
- Principales activités de consultation au dernier trimestre ;
- Événement important (comme la participation du Projet à des foires ou des expositions) ;
- Toute activité de responsabilité sociétale ou autre ;
- Indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux : entreprises principales et sous-traitants) désagrégées par sexe ;
- Évolution des régularisations des indemnisations/compensations ;
- Rappels sur les requêtes et les griefs, et les informations de contact.

6.2.10. Visites des sites du projet

Les visites sur les sites du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (représentants de l'administration central et régional, élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile, PAPs) à visiter le site du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation. La visite des installations du projet par des groupes de jeunes et d'écoliers peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les formations supérieures soutenues par le projet.

6.2.11. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties devront être compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'enregistrer leur feedback dans les registres publics disponibles au niveau des bureaux de l'administration locale. Les feedbacks compilés par le personnel dédié à cette tâche (Responsable environnementale de l'entreprise, et/ou MOIS) seront partagés au niveau du COPIL du Projet pour une prise en charge, au besoin.

6.3. MÉCANISME DE GESTION DE PLAINTES

Le Mécanisme de gestion des plaintes élaboré dans le cadre de ce projet est le même dans l'EIES, le PAR et le P3P.

6.3.1. Cadre général

Le mécanisme de gestion de plaintes est un moyen et un outil permettant de collecter, de capturer, d'enregistrer, de traiter et d'analyser, de donner feedback, et de prendre en charge des actions/activités/faits ayant des impacts sociaux, humains et environnementaux et qui pourraient affecter le projet, les actions du projet, les acteurs et la communauté.

L'objectif de ce MGP est de répondre aux préoccupations exprimées par les parties prenantes de façon prompte et efficace, d'une manière transparente et facilement accessible à tous les acteurs du projet.

Le mécanisme vise aussi globalement à renforcer et asseoir la recevabilité (acceptabilité sociale) du projet et du Maître d'ouvrage auprès de tous les acteurs et bénéficiaires tout en encourageant la participation citoyenne.

Le mécanisme de gestion des plaintes développé pour le projet RNT55 a pour objectifs de :

- informer les partenaires, bénéficiaires ou autres parties prenantes de leurs droits de communiquer au projet leurs préoccupations ou plaintes ;
- permettre au projet de rectifier ou de corriger les erreurs éventuelles ;
- améliorer la redevabilité du projet envers ses partenaires et bénéficiaires du projet ;
- documenter les suggestions, les plaintes ou les abus de diverses natures (aspects de gouvernance, exploitation/abus/harcèlement sexuel, risque d'exclusion des bénéficiaires aux opportunités offertes par le projet, mauvaise qualité de services offerts aux bénéficiaires) constatés afin de permettre aux partenaires d'y répondre ;
- mettre à la disposition des personnes ou communautés affectées ou qui risquent d'être affectées par les activités du projet, des possibilités accessibles, rapides, efficaces et culturellement adaptées pour soumettre leurs doléances par rapport aux engagements du projet ;
- identifier, proposer et mettre en œuvre les solutions justes et appropriées en réponse aux plaintes soulevées.

A travers la réalisation de ces objectifs, le mécanisme de gestion des plaintes permettra de :

- gérer les risques de débordement social, de malaise social, de soulèvement, et de rattrapage politique avant qu'ils ne prennent une ampleur regrettable ;
- alimenter des informations aux décideurs sur d'éventuelles rectifications des programmes d'activités ;
- assurer la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes et la justification du respect des engagements de l'accord des dons et des politiques qui y sont prévues ;
- créer un environnement confiant en assurant une communication avec les parties prenantes.

6.3.2. Accès au mécanisme

Toute personne ayant des problèmes environnementaux ou socio-économique liés aux travaux au cours des phases de construction et d'exploitation devra pouvoir avoir accès gratuitement au mécanisme.

Les plaintes peuvent être déposées sous forme de lettre manuscrite ou de communication verbale. Cette dernière sera enregistrée par écrit lors de sa réception.

Chaque individu ou collectivité s'estimant lésé par le Plan d'Action de Réinstallation ou son exécution pourra officialiser sa doléance à l'aide des procédures mises en place à cet effet et devra pouvoir avoir accès gratuitement au mécanisme. A titre de rappel, c'est le MOIS qui assure la mise en œuvre du PAR ainsi que le suivi du MGP. Cette activité est sous la diligence et la supervision de la CEP du PACFC. La mission de contrôle est un collaborateur qui intervient uniquement pour les plaintes relatives aux travaux et qui implique l'Entreprise. Ce processus veillera à ce que :

- le public et toutes les parties prenantes soient conscients de leur droit d'accès et auront accès au MGP sans frais administratifs et juridiques ;
- le MGP soit entièrement divulgué avant le lancement de la construction : (i) au travers de réunions publiques, et (ii) par le biais d'affiches postées dans les quartiers concernés ;
- les points d'accès au MGP seront clairement identifiés, pour s'assurer que le MGP est utilisable par l'ensemble des PAPs.

6.3.3. Enregistrement des plaintes

Dans le cadre de ce projet, la réception des plaintes se fera soit au niveau des Fokontany ou des Communes dans la zone du projet où des cahiers de doléances seront déposés. Elles peuvent être également reçues au niveau de la Mission de contrôle, du Maître d'œuvre institutionnel et social ou au niveau de l'Unité de gestion du projet.

Par ailleurs, toutes ces plaintes seront enregistrées dans un cahier de registre géré par le Maître d'œuvre institutionnel et social qui est l'organisme de la mise en œuvre du PAR. L'enregistrement se fera dans un délai de 3 jours au maximum.

6.3.4. Canaux de transmission

Par respect du principe d'accessibilité et de mise en contexte, plusieurs canaux sont utilisés pour collecter et enregistrer les plaintes.

Pour ce projet, quelques canaux ont été identifiés pour la réception et l'enregistrement des plaintes, en tenant compte du contexte local et du respect de l'accessibilité du MGP. Il s'agit de :

- Réunion ou audience publique
- Cahier de doléances ou plaintes déposées au niveau de Fokontant et des Communes
- Lettres adressées directement aux différentes instances ou responsables

- Plaintes écrites ou verbales

6.3.5. Étapes et échéancier du MGP

Le suivi des plaintes soulevées au sujet des impacts environnementaux et sociaux est essentiel pour assurer la protection de la santé et à la sécurité des populations et travailleurs. Par conséquent, le mécanisme proposé se doit d'être facilement accessible et de répondre rapidement aux plaintes des parties concernées.

Toute personne physique ou morale ayant connaissance d'un abus ou ayant été lésée dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet de travaux sur la RNT55 peut transmettre sa plainte par ce mécanisme. Des plaintes, des doléances positives ou négatives, des recommandations ainsi que des appréciations peuvent également être reçues à travers ce mécanisme.

Toutes les plaintes reçues seront enregistrées dès réception ; et leur évolution sera tracée. La durée totale du traitement à l'amiable d'une plainte ne devra pas dépasser 30 jours.

Les plaintes pourront être de plusieurs types et de plusieurs niveaux. La durée de traitement dépendra également de la capacité à s'entendre entre les plaignants et les responsables au niveau du projet.

Tableau 9 : Catégorisation des plaintes/doléances

<p>Plaintes liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du PAR</p>	<p>Plusieurs types de conflits peuvent surgir avant, pendant et après la procédure de réinstallation. Ces conflits sont généralement liés aux aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Erreurs dans l'identification des PAP et l'évaluation des biens, - Désaccord sur des limites de parcelles, soit entre la personne affectée et la commission d'évaluation, ou entre deux voisins, - Conflit sur la propriété d'un bien (des PAP déclarent être le propriétaire d'un certain bien), - Désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien, - Successions, divorces, et autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété d'un bien donné, - Insatisfaction en matière de règlement de la compensation - Paiement d'indemnisation non effectif avant la libération d'emprise des travaux - Non respect de processus convenu dans le cadre de la libération d'emprise
<p>Plaintes liées à la violence basée sur le genre (VBG) ou à l'exploitation, abus et harcèlement sexuel</p>	<p>Dans le cas où les plaintes stipulent la violence basée sur le genre, l'exploitation/abus et harcèlement sexuel, un mécanisme spécifique se chargera de la gestion de plaintes.</p> <p>Le projet à travers une convention de collaboration avec le MTP et les entités concernées entre autres le MPPSPF, ainsi que les organismes spécialisés (les Centres d'écoutes et de Conseils -juridiques, les ONG ou associations) prendra en charge des cas de VBG.</p>

	Ces conventions de partenariat seront ainsi développées avec ces entités spécialisées et le MOIS. Toutes les plaintes et dénonciations en cas de VBG/VCE enregistrées dans le cadre du projet seront donc directement transférées et traitées par ces dernières.
--	--

6.3.6. Traitement des plaintes et doléances

Toute plainte reçue doit être traitée équitablement (enregistrée, vérifiée et analysée, soumise à une investigation si nécessaire, statuée et les réponses seront communiquées). Le traitement d'une plainte est considéré comme achevé après résolution, prise de décision et retour d'informations auprès des plaignants.

Tri et classement

Le tri et classement des plaintes consiste premièrement à déterminer, la nature des plaintes reçues et deuxièmement de catégoriser l'information reçue afin de déterminer la durée de son traitement et l'entité qui va occuper l'examen et l'enquête y afférente. C'est l'entité réceptrice des plaintes qui entamera directement le tri et classement puis les transmettra vers l'entité concerné pour le traitement.

Le délai de tri et de classement des plaintes est de deux (03) jours maxima.

Examen de l'éligibilité des plaintes

A cette étape, le comité de gestion des entités concernées s'assure que la plainte est pertinente par rapport aux activités ou aux engagements du projet. Il recherchera le lien entre les faits incriminés, avec les activités du projet et les impacts de ces faits sur le projet. L'évaluation de l'éligibilité permettra également de savoir si le cas doit être traité dans le cadre de MGP du projet ou défermé à d'autres mécanismes (audit interne, Cellule de lutte antifraude, police...).

Proposition de réponses

Le traitement des plaintes aboutira à trois actions possibles, à savoir :

- Résolution directe avec le Comité de gestion des plaintes de l'entité concernée ;
- Nécessité d'une vérification/Investigation large et approfondie, c'est-à-dire transfert du cas au niveau de traitement le plus échelonné.
- Déterminer que la plainte n'est pas éligible au MGP parce qu'un autre mécanisme serait plus approprié pour la traiter. Ceci requiert la compétence des instances tierces.

Il est précisé que le mode de traitement des 3 catégories des plaintes est distinct.

Résolution des plaintes

Pour la gestion et résolution des plaintes, il existe trois niveaux de traitement.

❖ 1er niveau : Règlement à l'amiable avec la communauté

Lorsque le litige est de faible ampleur, celui-ci peut être résolu par une solution à l'amiable au plaignant. Cette solution peut être formulée avec l'aide des membres de la communauté. Par contre, l'historique du litige est à inscrire dans un registre accessible pour le Projet, et pour les besoins du suivi ultérieurement. Pour ce faire, le litige est soumis au président du fokontany qui en discute avec

le Maire et proposent une solution amiable. Les plaintes seront donc traitées par voie de négociation entre toutes les parties concernées avec une durée de traitement de 10 jours maximum.

❖ **2ème Niveau : Médiation à l'amiable par le Comité de Règlement des Litiges**

Si le traitement de la plainte ayant été soumis à la communauté, est passé sans qu'aucune solution ne soit acceptable par les parties, le cas est transmis au Comité Communal de Règlement des Litiges (CCRL), qui a pour rôle de recueillir les plaintes et d'analyser leur pertinence.

A cet effet, le CCRL dispose de 15 jours pour se prononcer et notifier ces décisions à toutes les parties. Deux scénarii peuvent se présenter à l'issue du traitement par le CCRL:

Scénario 1 : Si le plaignant est satisfait de la décision du CCRL, un PV sera dressé à cet effet et notifié au plaignant. Cette décision sera classée dans le registre des plaintes.

Scénario 2 : Si le plaignant n'est pas satisfait des décisions du CCRL. Dans ce cas, les dossiers seront transmis à la Comité Régionale de Règlement de Litiges (CRRL).

Le CRRL dispose de 15 jours pour se prononcer et notifier ces décisions à toutes les parties. Deux scénarii peuvent se présenter à l'issu du traitement par le CRRL :

Scénario 1 : Si le plaignant est satisfait de la décision du CRRL, un PV sera dressé à cet effet et notifié au plaignant. Cette décision sera classée dans le registre des plaintes.

Scénario 2 : Si le plaignant n'est pas satisfait des décisions du CRRL. Dans ce cas, le plaignant pourrait faire de recours au niveau de Tribunal de Première Instance.

❖ **3ème Niveau : Recours par voies judiciaires**

En cas d'insatisfaction du plaignant après la médiation du CRRL, il peut saisir l'instance judiciaire et entamer de procedure au niveau du Tribunal de Premier Instance à Morombe. Dans ce cas, c'est le tribunal qui donne la décision finale mais la durée de traitement ne peut pas être défini à l'avance.

Une assistance de la MOIS sera fournie aux plaignants afin de leur permettre de pouvoir exercer leur droit de recours.

❑ **Retour d'information**

Après le traitement de la plainte, l'entité concernée ainsi que le MOIS assure (i) de contacter des plaignants pour leur expliquer comment leurs plaintes ont été réglées, (ii) Faire connaitre de manière plus large les résultats des actions liées au mécanisme de gestion des plaintes, afin d'améliorer sa visibilité et de renforcer la confiance de la population (nombre de plaintes reçues, catégories de plaintes, cas résolus, retours d'information vis-à-vis des plaignants, ...).

❑ **Clôture de la plainte et archivage**

La procédure sera clôturée si la médiation mène à une entente satisfaisante pour les plaignants et le projet. L'archivage de tous les documents établis lors du processus de traitement notamment les PV marquera cette dernière étape.

Le CEP ainsi que les parties prenantes mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes reçues et traitées. Puis, archivage des bases de

données du MGP sera centralisé au niveau du CEP à travers la transmission systématique des bases de données de chaque partie prenante

6.3.7. Rôle pour la mise en œuvre du MGP

Le MOIS, sous la diligence et la supervision de la CEP du PACFC sera responsable de la mise en œuvre effective du PAR, y compris le MGP. A cet effet, il assure l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des PAPs sur la mise en œuvre du PAR.

Un Point Focal Environnemental et Social (PFES) dédié au projet sera chargé d'assurer la mise en œuvre du MGP au niveau de chaque Fokontany.

Le CRL qui est une entité existant à deux niveaux est aussi pleinement engagé dans le fonctionnement du MGP : (i) le CRL Communale est composé du Maire, des Chefs Fokontany, des leaders traditionnels, d'un représentant des PAPs, un représentant du projet, un représentant de la MdC, un représentant de l'Entreprise. (ii) le CRL Régional est composé du Préfet de Toliara, du Chef de District de Morombe, ainsi que les Maires des communes concernées, et éventuellement le Gouverneur de la Région Atsimo Andrefana

6.3.8. Mécanisme de traitement de cas de VBG/EAS/HS/VCE

Dans le cadre du projet, toutes les parties prenantes, en particulier l'entreprise devraient s'engager à créer et maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG) et la violence contre les enfants (VCE) n'ont pas leur place, et ne seront tolérées par aucun employé, sous-traitant, fournisseur, associé ou représentant de l'Entreprise. Par conséquent, pour s'assurer que tous les participants au Projet sont conscients de cet engagement, un mécanisme spécifique devra être mis en place dans l'objet de la prévention et de la prise en charge en cas de VBG/EAS/VCE. Dans ce mécanisme, chaque entité du projet est tenue de contribuer dans un engagement qui vise à respecter les principes fondamentaux et des normes de comportement qui s'appliquent à tous les employés, associés et tout autre acteur y compris les sous-traitants et les fournisseurs, sans exception.

Tous les employés, y compris les bénévoles et les sous-traitants, sont fortement encouragés à signaler les actes présumés ou réels de VBG, EAS et/ou de VCE par un collègue, que ce soit dans la même entreprise ou non. Les rapports doivent être faits conformément aux procédures de déclaration du Projet suivant le mécanisme de gestion des plaintes développé dans le chapitre précédent.

Les gestionnaires sont tenus de signaler et d'agir pour contrer les actes présumés ou réels de VBG, EAS et/ou de VCE, car ils ont la responsabilité de respecter les engagements de l'Entreprise et de tenir leurs subordonnés directs responsables.

Les actes de VBG/ EAS/ VCE constituent une faute grave et sont donc des motifs de sanctions qui peuvent inclure des sanctions et/ou la cessation d'emploi, et si nécessaire le renvoi à la police pour d'autres mesures.

Outre les sanctions imposées aux Entreprises, le MGP prévoit aussi des actions de sensibilisation en matière de VBG-AES/HS, de renforcement de capacité des parties prenantes et d'orientation et prise en charge des cas par des entités ou organismes spécialisés dans ce domaine. Au-delà de ces mesures préventives, les poursuites judiciaires seront entamées contre ceux qui commettent des actes de VBG

ou de VCE.

6.3.9. Suivi des plaintes

Le suivi du mécanisme de gestion des plaintes consiste à assurer l'adéquation du dispositif avec le contexte du projet à partir de son efficacité analysée sur la base de la satisfaction des plaignants et nombre de plaintes enregistrés. Un système de suivi et d'archivage des réclamations permettant d'en assurer le suivi jusqu'à la résolution finale du litige est ainsi à mettre en place.

6.4. MOBILISATION ET ORGANISATION DES PARTIES PRENANTES DANS L'ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PAR

Conformément aux principes de la BAD et les exigences de la procédure nationale, la mise en œuvre d'un Plan de réinstallation préparé dans le cadre du projet RNT55 exige la mise en place d'une organisation appelée à assumer la gestion opérationnelle du processus. Cette organisation sera composée des entités suivantes suivant la réglementation et la procédure nationale :

- la Commission Administrative d'Évaluation ;
- le MOIS ;
- le Comité de Règlement des Litiges ;
- le Ministère de l'Économie et des Finances.

Ces entités veilleront à la bonne gestion et coordination de l'exécution du PAR, pour chaque projet concerné.

6.4.1. Commission Administrative d'Évaluation (CAE)

La Commission est constituée au niveau de la Région Atsimo Andrefana par l'Arrêté préfectoral : N° 008-23/PREF.U du 23 juin 2023.

Dans le cadre du présent PAR, la Commission a comme attribution de fixer les barèmes de prix unitaires à appliquer dans les compensations, la validation de la liste des PAPs qui en bénéficieront et le suivi des opérations de paiement. Les membres de la CAE sont :

- Président :
 - Le Préfet de Toliara.
- Membres :
 - Le Chef de District de Morombe ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional des Travaux Publics Atsimo Andrefana ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers Atsimo Andrefana ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable Atsimo Andrefana ou son représentant ;
 - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Élevage Atsimo Andrefana ou son représentant ;
 - Le Chef de Service Régional du Budget Atsimo Andrefana ou son représentant ;
 - Le Chef de Service Régional de la Topographie Atsimo Andrefana ou son représentant ;

- Le Chef Circonscription Domaniale et Foncière Atsimo Andrefana ou son représentant ;
- Le Maire de la Commune urbaine de Morombe ou son représentant ;
- Le Maire de la Commune rurale d'Ambahikily ou son représentant ;
- Le Maire de la Commune rurale de Tanandava-Station ou son représentant ;
- Le Maire de la Commune rurale d'Ankantsakantsa Sud ou son représentant.

La Direction de l'expropriation au niveau du MATSF et les Services Topographiques pour l'établissement des plans parcellaires contribuent spécifiquement dans les activités liées aux procédures d'expropriation.

6.4.2. Maître d'Œuvre Institutionnel et Sociale (MOIS)

Le MOIS est l'entité spécialisée dans la mise en œuvre du PAR. Il assure tous les aspects administratifs, institutionnels et sociaux liés à la réinstallation. Entre autres, il applique les dispositions adoptées par le Comité de pilotage relatif à l'exécution du PAR. Il assure l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des PAPs sur la mise en œuvre du PAR.

6.4.3. Comité de Règlement des Litiges (CRL)

Le CRL est une instance de dialogue qui vise à trouver, dans le cadre du PAR, des solutions amiables aux litiges qui pourront émaner éventuellement de la part des PAPs. Le comité est ainsi censé assurer le bon déroulement du PAR qui s'inscrit dans la mise en œuvre du projet. Au stade actuel du projet, le CRL est encore à constituer au niveau des communes concernées (Comité Communal de Règlement des Litiges) et à l'échelle régionale (Comité Régional de Règlement des Litiges) :

- au niveau des communes, le CCRL sera composé : du Maire qui présidera le comité, des Chefs Fokontany concernés, un notable, un représentant des PAPs, le représentant de la MDC et de l'Entreprise ;
- au niveau régional, le CRRL sera présidé par le Gouverneur et les membres seront composés des chefs de district, des Maires des communes concernées et un notable par Commune, le représentant de la MDC et de l'Entreprise.

Le CRL interviendra conformément aux principes mécanismes de gestion des plaintes et des litiges.

6.4.4. Ministère de l'Économie et des Finances

Le MEF avec ses Services rattachés (Trésor public, Direction de Comptabilité Publique, Perception Principal) sera notamment impliqué dans la mobilisation des fonds et le paiement des indemnisations.

VII. IDENTIFICATION, ANALYSE ET NIVEAU D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Dans la priorisation des critères adoptés pour la mobilisation des parties prenantes, les critères suivants sont sélectionnés dans le cadre du présent plan, à savoir :

- l'intérêt : désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite du projet ;
- l'influence : désigne le degré ou pouvoir auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.

Chaque catégorie appelle une implication différente, en fonction de son pouvoir d'influence et de l'attention qu'elle porte au projet, dans l'élaboration du P3P.

Ces deux angles d'analyse permettront de faire ressortir des principes d'action qui seront appliqués dans la mise en œuvre du P3P.

Compte tenu de ce qui précède, le tableau suivant récapitule le niveau d'implication, le degré d'influence et l'engagement attendu de chaque partie prenante dans le projet.

Tableau 10 : Niveau d'implication et engagement attendu des parties prenantes

<i>Types et noms des parties prenantes</i>	<i>Place dans le projet</i>	<i>Niveau d'implication envisagé</i>	<i>Engagement attendu</i>
PAPs	Déplacements physiques et économiques temporaires ou permanents	Fort/direct	Participation active au processus de réinstallation
Groupes de personnes vulnérables	Déplacements physiques et économiques temporaires ou permanents	Fort/direct	Communication des informations nécessaire du ménage Participation et proposition des recommandations pour la prise en considération du niveau de vulnérabilité
Ministères			
Ministère en charge des Travaux Publics	Maître d'ouvrage, président du COPIL	Fort/direct	Pilotage institutionnel de la mise en œuvre du PGES et du PAR
UGP/CEP	Coordination et mise en œuvre du projet	Fort/Direct	Assure la coordination et la mise en œuvre effective du projet Mobilisation d'équipes techniques Passation de marché et aspects financiers
Ministère en charge de la population	Partenaire pour le suivi de la réinstallation des PAP	Fort/indirect	Implication dans les décisions du COPIL et Appui à la réinstallation des PAPs et à la mise en œuvre des mesures de recouvrement des moyens d'existence
Ministère de l'Économie et des Finances	Impliqué surtout dans la mobilisation des fonds et le paiement des indemnités, membre du COPIL	Moyen/direct	Implication dans les décisions du COPIL et réactivité

Types et noms des parties prenantes	Place dans le projet	Niveau d'implication envisagé	Engagement attendu
Ministère en charge de l'Environnement	Observateur du suivi environnemental	Moyen/indirect	Implication dans les décisions du COFIL et appui sur les problématiques techniques rencontrées
Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage	Appui dans l'accompagnement des agriculteurs	Faible/indirect	Orientation pour la communication avec les agriculteurs
Collectivités locales			
Région Préfecture	Membre de l'UGP Préside le CAE	Fort/direct	Planification des activités régionales Facilitation des consultations publiques et de la mise en œuvre du projet
Communes et Fokontany concernés	Membre de l'UGP Comité de Règlement de litige	Fort/direct	Facilitation pour l'organisation des consultations publiques et des mesures de communication en générale. Information sur le déroulement du projet dans chaque Commune concernée Facilitation du mécanisme de règlement des litiges
Agences publiques autonomes			
ONE	Contrôleur environnemental	Fort/direct	Implication dans le suivi environnemental des travaux et information sur toute donnée environnemental connexe intéressante
Bailleurs de fond			
Banque Africaine de Développement (BAD)	Financement d'une partie du projet	Fort/direct	Appui/conseil au Maître d'ouvrage, évaluation de la mise en œuvre du PGES et du PAR
Associations locales et ONG			
Organisation de la société civile	Appui pour la réalisation des mesures d'accompagnement	Moyen/indirect	Participation aux consultations publiques
Autres			

<i>Types et noms des parties prenantes</i>	<i>Place dans le projet</i>	<i>Niveau d'implication envisagé</i>	<i>Engagement attendu</i>
Maîtrise d'œuvre Institutionnelle et Sociale	Acteur de terrain de la mise en œuvre du PGES et du PAR	Fort/Direct	Mise en œuvre totale et transparente du PGES et du PAR et réalisation d'une communication efficace et régulière sur l'avancement du projet et la réinstallation des PAPs. Sollicitation des parties prenantes en cas de besoin.
Forces de l'ordre	Assure la sécurité des riverains et la surveillance des zones de travaux	Faible/indirect	Participation aux consultations publiques, compréhension du projet. Aide en cas de conflits importants sur la zone de travaux
Entreprises	Opérateurs externe	Fort/direct	Entreprise chargée des travaux d'aménagement de la route
Mission de contrôle et surveillance technique, environnemental et social	Acteur de terrain de la mise en œuvre du PGES et du PAR	Fort/direct	Respect des documents de références : CCE, PGES, PAR.

VIII. CONSULTATION PUBLIQUE ET DIVULGATION DES INFORMATIONS AU COURS DE LA MISE ŒUVRE DU PROJET

8.1. PHASE DE PREPARATION AUX TRAVAUX

8.1.1. Séances de concertation et de planification entre les équipes

Le MOIS, l'Entreprise et la Mission de contrôle, ainsi que la CEP devront tenir une séance de travail notamment pour la mise à jour de la liste des PAPs et la mise en œuvre du PAR. Celui-ci devra cadrer l'ensemble du travail collaboratif qui sera mené pendant le processus des travaux. Cette concertation vise à établir une articulation efficace des rôles et responsabilités attribuées à chaque équipe. Pendant ces séances, les points suivants, sans être exhaustifs, seront principalement traités et clarifiés :

- la gestion conjointe du calendrier ;
- la clarification des rôles : vis-à-vis des autorités des Fokontany, des Acteurs cibles, des Communes concernées ou du Comité de pilotage ;
- le système de validation conjointe des messages à passer, pour éviter des malentendus.

8.1.2. Séances de travail avec les Responsables des Fokontany

Pour l'identification des acteurs au niveau des Communes concernées, l'équipe du volet social aura comme supports les Bases de données établies lors de l'enquête/recensement de 2022 et le résultat des études EIES et PAR.

Avec le conseil de l'Expert(e) Social(e) et sur la base des documents mentionnés ci-dessus, une première configuration des groupes d'affinité et d'intérêt sera dessinée, en tant qu'hypothèse. Les « intérêts/motivations », mais aussi « les contestations et les résistances », que chacun des groupes pourra éprouver vis-à-vis des initiatives du Projet, seront examinés et discutés par l'équipe du volet social pour compléter l'analyse des concernés, et permettre à l'équipe d'affiner son approche de travail.

La MOIS invite les Responsables locaux à une réunion de travail qui va les aider pour aboutir aux informations et résultats ci-après :

- Confirmation ou infirmation de la position des acteurs configurés dans le schéma d'analyse ;
- Mise en place du CRL - Comité de Règlement des Litiges, où ces responsables et des représentants des Acteurs « repérés » seront représentés, et dont les implications dans la gestion socio-organisationnelle des conflits pendant les travaux, seront une contribution à la réussite du projet ;
- Recueil des idées et perceptions de ce que pourront être les motivations, mais aussi les résistances des autres riverains « non concernés directement », par rapport au Projet, et l'approche qu'ils conseillent de privilégier le plus, pour avoir l'adhésion de tous les riverains ;
- Préparation de la rencontre éventuelle avec les responsables des affaires sociales des localités concernées (calendrier de la rencontre, prise de rendez-vous, informations et sujets de Plaidoyer à traiter lors de la rencontre) ;

- Préparation conjointe d'une réunion communautaire et des séances de renforcement de capacité pour la mise en place du CRL

8.1.3. Coordination CEP PACFC

La CEP collabore avec le MOIS pour les opérations préalables et pendant la mise en œuvre du PAR et discuteront entre autres des points suivants :

- Visite de courtoisie et présentation des parties prenantes ;
- Information sur l'imminence du démarrage des travaux ;
- Présentation de l'approche de travail : IEC et ses supports, CRL, calendriers ;
- Recueil des engagements et des propositions concrètes des CRRL, CCRL pour faciliter le déroulement des travaux techniques et de l'Animation socio-organisationnelle etc...

8.1.4. Actualisation et mise en œuvre du plan de communication

Un plan pratique de communication sera établi par l'équipe, sous la direction du spécialiste en information-communication. Ce plan de communication doit définir les supports y afférents, la stratégie de mise en œuvre de la communication, et la répartition des rôles et tâches de chaque acteur concerné.

Le plan de communication doit veiller principalement sur l'authenticité technique des messages et sur leur pertinence par rapport aux groupes cibles prioritaires (impactés directement), mais des communautés riveraines des travaux et chantiers.

Les canaux de communication utilisés concernent :

- Supports de communications scripto-visuels : affiche, banderole, prospectus, panneau d'affichage d'indication, annonce dans les journaux et publi-reportages dans les quotidiens ;
- Support télévisuel : bande annonce et publi-reportage ;
- Support radiophonique : annonce radio et publi-reportage ;
- Information dans le cadre de réunion avec utilisation de salles et de matériels de sonorisation et de vidéoprojecteur.

Les supports seront produits sous la supervision du spécialiste en information-communication, suivant les calendriers propices pour leur déploiement. Le plan de communication et les projets de supports de communication seront ensuite présentés auprès du client afin d'avoir leur validation :

- Organisation de réunions communautaires de démarrage ;
- Avec l'appui des Communes concernées, des Chefs Fokontany, l'Animateur organise et anime une réunion communautaire « d'avant démarrage » dans les Fokontany concernés, dont les principaux objets seront de :
 - Informer sur l'imminence du démarrage des travaux ;
 - Informer sur la mise en place du CRL, clarifier le rôle de ses membres ;
 - Mettre en commun des propositions de règles de fonctionnement et de comportement et validation ;
 - Collecter des propositions de contribution en termes de mobilisation.

8.2. PHASE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Cette seconde étape vise à fluidifier et à faciliter la conduite des travaux en développant de véritables actions d'Information, Éducation, Communication auprès des usagers et riverains. L'objectif de ces différentes actions est que les parties prenantes concernées sachent dans quelles conditions les travaux sont menées, et surtout la durée de l'intervention pour éviter les conflits et les désagréments occasionnés par les travaux au niveau des activités économiques menées par les concernés.

En premier lieu il est proposé une diffusion des supports de communication scripto-visuels, et radiophoniques. Cette sous-étape nécessite la mise en place des points suivants :

- Contractualisation avec des prestataires spécialisés : station radio, différents spécialistes ;
- Édition des supports de communication suivant les canaux à utiliser définis précédemment.

8.2.1. Radiodiffusion

- 2 fois par trimestre pour le publi-reportage pour les stations de radiodiffusion disponible sur place (objectif : informer le grand public sur le projet, et visibilité) ;
- Annonce radio pendant 3 jours pour chaque type de travaux pour les stations radiophonique disponible sur place (objectif : informer les riverains sur les travaux, leur durée et les organisations à mener)

8.2.2. Réunions d'information

Une réunion d'information devra être réalisée dans les Fokontany ou Communes traversées par la RNT55. L'objectif de cette réunion est d'informer les riverains sur les travaux, leur durée et les organisations à mener.

Une campagne de sensibilisation du voisinage pourra être aussi envisagée et comprendra les tâches principales suivantes :

- leur exposer les risques de nuisances et leur durée ;
- leur expliquer les risques d'accident qui pourrait survenir pendant la réalisation des travaux ;
- leur informer sur les opportunités d'emploi dans le cadre de la réalisation du projet ;
- les éduquer à la préservation des ouvrages et des signalisations temporaires mise en place.

Dans un troisième temps, il sera organisé des réunions de médiation et de résolution des problèmes et des contraintes. Ces réunions ont pour cible les parties prenantes, en particulier les usagers, les personnes concernées sur les emprises des travaux, et l'entreprise des travaux. Dans ce cadre, les dispositions à appliquer consignées dans les procès-verbaux établis lors des réunions communautaires préliminaires seront rappelées. Les différentes responsabilités à assumer lors du déroulement des travaux seront consolidées et réparties, pour préserver le respect des engagements convenus (déplacement avant le démarrage des travaux, ne pas perturber les organisations posées dans les chantiers, suivi mutuel et participatif...). Le CRL aura une responsabilité importante dans la résolution des contraintes et pour la médiation. Cependant, l'animation de la médiation sera menée par la MOIS.

Dans un quatrième temps, une surveillance périodique par les membres de la MOIS du respect des engagements par les riverains en fonction de l'avancement des travaux sera menée. Dans le cadre de la surveillance globale du projet, l'équipe du volet social sollicitera l'équipe technique de surveillance et de contrôle des travaux sur les difficultés et contraintes sociales rencontrées. Dans la mesure du possible, l'équipe interviendra pour résoudre le problème rencontré. En cas de non résolution des contraintes et problèmes rencontrés dans l'immédiat, l'équipe du volet social mobilisera rapidement le CRL qui facilitera la résolution des blocages.

Il y a également l'organisation de manifestation publique pendant la réalisation du projet qui est une occasion pour diffuser des informations ou de communication.

8.3. PHASE D'EXPLOITATION DE LA ROUTE

Pendant cette phase, la consultation des parties prenantes et la diffusion d'information se planifie en trois parties dont (i) la mobilisation des parties prenantes pour la réception provisoire et définitive des travaux ; (ii) l'information de l'ouverture de la route ; et (iii) la consultation des parties prenantes par rapport à la sécurité routière et à la préservation des infrastructures.

8.3.1. Mobilisation de la commission de réception

Après la réception technique faite entre l'Entreprise, la Mission de contrôle et la CEP, une commission sera mobilisée pour la réception provisoire et puis la réception définitive de la route. Il s'agit d'une commission mixte composée de représentant du Maître de l'ouvrage, du Maître d'ouvrage délégué, de la Passation des marchés, de la Cellule d'exécution et des bénéficiaires.

Lors de cette mobilisation, les membres de la commission effectueront de visite de la route afin de constater si les travaux ont été réalisés suivant les normes et exigences requises en matière de construction. Si les travaux ont été faits à la satisfaction des membres de la commission, la réception provisoire ou définitive sera prononcée.

8.3.2. Information de l'ouverture de la route

Après la réception de la route, une séance d'information sera organisée afin d'informer officiellement la communauté de l'achèvement des travaux et la mise à disposition des usagers. Cette diffusion d'information sera faite habituellement pendant l'inauguration de la route par le Gouvernement, avec la participation des différentes institutions, des Services décentralisés, des autorités locales, des partenaires techniques et financiers, des acteurs de développement, ainsi que l'ensemble de la population et usagers de la route.

8.3.3. Consultation publique

Pendant cette phase, différentes consultations publiques seront envisagées pour la sensibilisation de la population et des usagers de la route en matière de sécurité routière afin de réduire les risques d'accident pendant la phase d'exploitation.

En outre, des séances de consultation des usagers et de la population locale seront programmés également afin de sensibiliser et de responsabiliser ces parties prenantes pour l'appropriation et la préservation des ouvrages. Dans ce sens, les autorités locales et la Direction régionale des Travaux Publiques seront impliquées dans les travaux d'entretien de la route.

IX. MATRICE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES ACTEURS IMPLIQUÉS

Les responsabilités institutionnelles et opérationnelles pour la mobilisation des acteurs principaux sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Activités de mobilisation des parties prenantes durant la phase préparatoire des travaux

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Campagne de sensibilisation et d'information sur la libération de l'emprise proprement dite	Lancer une séance d'information sur la mise en œuvre effective du PAR : - Expliquer le tracé et la libération de l'emprise de la route - Réactualisation des données sur les biens et les PAPs (inventaire des biens localisés dans l'emprise de 7m de part et d'autre de l'axe routier) - Informer les PAPs de l'avancement de libération d'emprise (notification individuelle des PAPs, modalité de paiement des compensations, processus de déplacement des biens)	- Séance d'information et de consultation publique - Annonce radiophonique du calendrier des séances d'information et de consultation publique	- Personnes affectées par le projet - Population locale	Autorités administratives locales - Gouverneur de la Région - Députés locaux - Chefs des Districts concernés - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Acteurs de la communication - Radios locales	MOIS	- Nombre de séance d'information et de consultation publique - PV de séance d'information et de consultation publique - Fiche de présence - Nombre d'annonce radiophonique émise	- Deux semaines avant la réactualisation de l'inventaire des biens - Une fois durant la phase préparatoire
Formalisation juridique / actes administratifs et mobilisation de fonds pour l'indemnisation	Libération de l'emprise de la route : - Préparer l'arrêté régional de la constitution du Comité de Pilotage local des travaux - Préparer les arrêtés communaux pour la libération de l'emprise - Élaborer le décret relatif à la mise en œuvre du PAR - Procéder à la constitution et régularisation des pièces requises au paiement des indemnités et compensations pour les PAPs - Préparer les procédures ministérielles pour l'ouverture d'un compte pour le paiement des indemnités	Réunion de préparation des actes administratifs pour chaque entité concernée	- Gouverneur de la région - Préfet de Toliara - Chefs de District de Morombe - Maires des Communes concernées - DRATSF Atsimo Andrefana - DRTP Atsimo Andrefana - DREF Atsimo Andrefana	Autorités administratives locales : - Gouverneur de la Région - Préfet de Toliara - Chefs de District Morombe - Maires des Communes concernées Directions Régionales Ministérielles : - DRATSF Atsimo Andrefana - DRTP Atsimo Andrefana - DREF Atsimo Andrefana Services financiers et bancaires	CEP (PACFC) MOIS CAE	- Arrêté régional - Arrêtés communaux - Décret - Pièces justificatives des PAPs (fiche de notification, copie certifiée CIN, titre foncier ou certificat foncier)	Une fois durant la phase préparatoire

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Libération de l'emprise proprement dit	<p>Informers les PAPs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les procédures de paiement des compensations des biens - sur le procédé de matérialisation physique de l'emprise - sur le calendrier de déplacement des biens (construction et terrain) 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information et de consultation des PAPs - Annonce radiophonique du calendrier de déplacement des biens 	Personnes affectées par le projet	<p>Autorités administratives locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouverneur de la Région - Députés locaux - Chefs de District - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany <p>Directions Régionales ministérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - DRTP Atsimo Adrefana - BIF <p>Acteurs de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Radios locales 	MOIS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'information et de consultation des PAPs - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'annonce radiophonique émise 	<ul style="list-style-type: none"> - Un mois avant la libération de l'emprise proprement dit - Deux fois durant la phase préparatoire
Campagne d'information sur le mécanisme de gestion des plaintes	<p>Informers sur les registres de plaintes et des doléances</p> <p>Informers sur les procédures de résolution des plaintes et des litiges</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information sur le mécanisme de gestion des plaintes - Annonce radiophonique du calendrier de déplacement des biens 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes affectées par le projet - Population locale 	<p>Autorités administratives locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouverneur de la Région - Chefs de District - Maires des quatre Communes concernées - Chefs des Fokontany <p>Autorités traditionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Olobe <p>Acteurs de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Radios locales 	MOIS CRRL CCRL	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'information et de consultation publique - PV de séance d'information et de consultation publique - Fiche de présence - Nombre de registres des plaintes et des litiges - Nombre d'annonce radiophonique émise 	<ul style="list-style-type: none"> - Un mois avant la libération de l'emprise proprement dit - Une fois tous les trimestres durant la phase préparatoire

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Campagne de recrutement du personnel de l'emprise en charge des travaux	Informers les jeunes locaux des Fokontany et villages du recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information et de consultation de la population locale - Annonce radiophonique du calendrier des séances d'information et de consultation publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes affectées par le projet - Population locale 	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Direction Régionale ministérielle - DRTEFPLS Atsimo Andrefana Acteurs de la communication - Radios locales 	CEP (PACFC) MOIS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'information et de consultation publique - PV de séance d'information et de consultation publique - Fiche de présence - Nombre d'annonce radiophonique émise 	<ul style="list-style-type: none"> - Trois semaines avant la période de recrutement - Deux fois pour deux quadrimestres durant la phase préparatoire
Campagne de sensibilisation et d'éducation sur les thématiques sociales	Lancer une campagne de sensibilisation concernant : <ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre la COVID-19 - La lutte contre les IST/VIH SIDA - La lutte contre les VBG/EAS-VCE - La planification familiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation de la population locale - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes affectées par le projet - Population locale 	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRPPSPF Atsimo Andrefana - DRSP Atsimo Andrefana Opérateurs économiques - Coopérative de transport Acteurs de la communication - Radios locales 	MOIS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliants imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux fois pour deux quadrimestres durant la phase préparatoire

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Campagne d'information et de communication sur les travaux de réhabilitation proprement dit	<ul style="list-style-type: none"> - Donner un aperçu sur l'aspect technique du projet (travaux à entreprendre) - Expliquer les étapes à franchir et les phases du projet - Informer sur l'acheminement des matériels de chantier (engins et équipement) - Informer sur l'aménagement et installation des sites connexes (les gites et carrières, centrale d'enrobage et à béton, concassage, transport) 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information sur les travaux de réhabilitation de la route - Annonce radiophonique de la séance d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes affectées par le projet - Population locale 	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRTP Atsimo Andrefana Acteurs de la communication - Radios locales 	CEP (PACFC) MOIS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'information - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'annonce radiophonique émise 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux semaines avant l'exécution des travaux de réhabilitation de la route - Une fois durant la phase préparatoire
Campagne d'éducation environnementale	<p>Informers la population locale sur la gestion des déchets, le geste écoresponsable, la protection de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation de la population locale - Affichages - Brochures et dépliant - Émission radiophonique 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes affectées par le projet - Population locale 	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des quatre Communes concernées - Chefs des Fokontany ; Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DREDD Acteurs dans la gestion environnementale locale Acteurs de la communication - Radios locales 	MOIS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliant imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique 	<p>Deux fois pour deux trimestres durant la phase préparatoire</p>

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Sensibilisation et éducation de la population sur la sécurité routière	Lancer une campagne d'éducation sur la sécurité routière auprès de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes affectées par le projet - Population locale 	Autorités administratives locales <ul style="list-style-type: none"> - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles <ul style="list-style-type: none"> - Olobe Directions Régionales ministérielles <ul style="list-style-type: none"> - DRTP - DRTTM Groupement de la gendarmerie nationale Opérateurs économiques <ul style="list-style-type: none"> - Coopérative de transport Acteurs de la communication <ul style="list-style-type: none"> - Radios locales 	MOIS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliants imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique 	Deux fois pour deux quadrimestres durant la phase préparatoire
Campagne d'information et de communication sur les travaux d'aménagement et de construction proprement dit	<ul style="list-style-type: none"> - Informer systématiquement la population selon l'avancement des travaux - Informer sur l'exploitation de gites d'emprunts et carrières, centrale d'enrobage et à béton, concassage - Communiquer sur les travaux d'aménagement, les travaux de chaussée (mise en place des couches de la route) 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information sur les travaux de réhabilitation de la route - Annonce radiophonique de la séance d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Population locale 	Autorités administratives locales <ul style="list-style-type: none"> - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles <ul style="list-style-type: none"> - Olobe Directions Régionales ministérielles <ul style="list-style-type: none"> - DRTP Acteurs de la communication <ul style="list-style-type: none"> - ORTM - Radios locales 	CEP (PACFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'information - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'annonce radiophonique émise 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux à trois semaines avant les travaux d'aménagement et de construction proprement dit - Une fois durant la phase préparatoire

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Campagne de sensibilisation et d'éducation sur les thématiques sociales	Lancer une campagne de sensibilisation concernant : - La lutte contre la COVID19 - La lutte contre les IST/VIH SIDA - La lutte contre les VBG/ESE-VCE - La planification familiale	- Séance de sensibilisation de la population locale - Affichages - Brochures et dépliant - Émission radiophonique	Population locale	Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles : - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRPPSPF Atsimo Andrefana - DRSP Atsimo Andrefana Opérateurs économiques - Coopérative de transport Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales	CEP (PACFC)	- Nombre de séance de sensibilisation - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliant imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique	Deux fois par an durant la phase d'aménagement et de construction répartis sur deux quadrimestres
Campagne d'information sur le mécanisme de gestion des plaintes	- Informer sur les registres de plaintes et des doléances - Informer sur les procédures de résolution des plaintes et des litiges	- Séance d'information sur le mécanisme de gestion des plaintes - Annonce radiophonique du calendrier de déplacement des biens	Population locale	Autorités administratives locales - Gouverneur - Chefs de district - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles : - Olobe Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales	CEP (PACFC)	- Nombre de séance d'information - PV de séance d'information et de consultation publique - Fiche de présence - Nombre de registres des plaintes et des litiges - Nombre d'annonce radiophonique émise	Deux fois par an durant la phase d'aménagement et de construction répartis sur deux quadrimestres

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Campagne d'éducation environnementale	Informers la population locale sur la gestion des déchets, le geste écoresponsable, la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation de la population locale - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique 	Population locale	Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles : - Olobe Directions Régionales ministérielles - DREDD Acteurs dans la gestion environnementale locale Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales	CEP (PACFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliants imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique 	Deux fois par an durant la phase d'aménagement et de construction répartis sur deux quadrimestres
Sensibilisation et éducation de la population sur la sécurité routière	Lancer une campagne d'éducation sur la sécurité routière auprès de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique 	- Population locale	Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRTP - DRTTM Groupement de la gendarmerie nationale Atsimo Andrefana Opérateurs économiques - Coopérative de transport Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales	CEP (PACFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliants imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique 	- Deux fois par an durant la phase d'aménagement et de construction répartis sur deux quadrimestres

Tableau 12 : Activité de mobilisation des parties prenantes durant la phase de fin de chantier

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Campagne d'information et de communication sur l'état de fin des travaux de chantier	Informers la population de la fin des travaux et du repli des chantiers	<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information sur l'état de fin des travaux de chantier - Annonce radiophonique de la séance d'information 	- Population locale	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des quatre Communes concernées - Chefs des 14 Fokontany; Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRTP Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales 	CEP (PACFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'information - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'annonce radiophonique émise 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux semaines avant la déclaration de fin de chantier - Une fois durant la phase de fin de chantier (un quadrimestre)
Campagne de sensibilisation et d'éducation sur les thématiques sociales	Lancer une campagne de sensibilisation concernant : <ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre la COVID19 - La lutte contre les IST/VIH SIDA - La lutte contre les VBG/ESE-VCE - La planification familiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation de la population locale - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique 	Population locale	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRPPSPF Atsimo Andrefana - DRSP Atsimo Andrefana Opérateurs économiques - Coopérative de transport Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales 	CEP (PACFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'information - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'annonce radiophonique émise 	Une fois durant la phase de fin de chantier (un quadrimestre)

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Sensibilisation et éducation de la population sur la sécurité routière	Lancer une campagne d'éducation sur la sécurité routière auprès de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique 	Population locale	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRTP - DRTTM Groupement de la gendarmerie nationale Atsimo Andrefana Opérateurs économiques - Coopérative de transport Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales 	CEP (PACFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'information - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'annonce radiophonique émise 	Une fois durant la phase de fin de chantier (un quadrimestre)
Campagne d'information sur le mécanisme de gestion des plaintes	Informers les PAPs du mécanisme de gestion des plaintes et des doléances	Séance d'information par voie d'affichage	Population locale	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe 	CEP (PACFC)	Nombre d'affiche par Commune, Fokontany	Une fois durant la phase de fin de chantier (un quadrimestre)
Campagne d'éducation environnementale	Informers la population locale sur la gestion des déchets, le geste écoresponsable, la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique 	- Population locale	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles : - Olobe Directions Régionales ministérielles - DREDD Acteurs dans la gestion environnementale locale Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales 	CEP (PACFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliants imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique 	- Une fois durant la phase de fin de chantier (un quadrimestre)

Tableau 13 : Activité de mobilisation des parties prenantes durant la phase de l'exploitation de la route

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Information de l'ouverture pour l'exploitation de la route	Informers la population locale de l'ouverture de la route RNT55	Séance d'information et de consultation publique	Population locale	Autorités administratives locales - Gouverneur, Députés, Chefs de district, Maires des Communes concernées et Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRTP Acteurs de la communication - ORTM, Radios locales	Maître d'ouvrage	- Nombre de séance d'information	- Deux semaines avant la déclaration de d'exploitation de la route - Une fois durant la phase de fin de chantier (un quadrimestre)

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Sensibilisation et éducation de la population sur les risques relatifs à l'exploitation de la route	Lancer une campagne d'éducation sur la sécurité routière auprès de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique 	- Population locale	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRTP - DRTTM Groupement de la gendarmerie nationale Atsimo Andrefana Opérateurs économiques - Coopérative de transport Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales 	Maître de l'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliants imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique 	Une fois durant la phase de l'exploitation de la route (un quadrimestre)

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Campagne de sensibilisation et d'éducation sur les thématiques sociales	Lancer une campagne de sensibilisation concernant : - La lutte contre la COVID19 - La lutte contre les IST/VIH SIDA - La lutte contre les VBG/ESE-VCE - La planification familiale	- Séance de sensibilisation de la population locale - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique	Population locale	Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles - Olobe Directions Régionales ministérielles - DRPPSPF Atsimo Andrefana - DRSP Atsimo Andrefana Opérateurs économiques - Coopérative de transport Acteurs de la communication - ORTM - Radios locales	Maître de l'ouvrage	- Nombre de séance de sensibilisation - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliants imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique	Une fois durant la phase de l'exploitation de la route (un quadrimestre)

Activités	Axe de communication	Moyen de communication	Cible de communication	Parties prenantes	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs	Calendrier de mise en œuvre
Campagne d'éducation environnementale	Informers la population locale sur la gestion des déchets, le geste écoresponsable, la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Séance de sensibilisation de la population locale - Affichages - Brochures et dépliants - Émission radiophonique 	Population locale	<ul style="list-style-type: none"> Autorités administratives locales - Maires des Communes concernées - Chefs des Fokontany Autorités traditionnelles : - Olobe Directions Régionales ministérielles - DREDD Acteurs dans la gestion environnementale locale Acteurs de la communication - ORTM Radios locales 	Maître de l'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation - PV de séance d'information - Fiche de présence - Nombre d'affiche - Nombre de brochures et dépliants imprimés et émis - Nombre d'émission radiophonique 	Une fois durant la phase de l'exploitation de la route (un quadrimestre)
				-		-	

X. PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION

10.1. INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi des actions d'engagement sera interne, et concernera les principaux indicateurs suivants :

- Nombre de réunions de toutes natures tenues dans le mois ;
- Nombre cumulé de participants ;
- Problèmes spécifiques soulevés par les participants aux réunions ;
- Nombre d'incidents communautaires (type blocage d'accès de chantier, manifestation, etc...) dans le mois, durée de ces incidents, nombre de personnes impliquées, avec analyse des causes et description des actions prises pour résoudre l'incident ;
- Plaintes :
 - Établissement de catégories simples permettant de classer les plaintes, par exemple compensation, emploi, nuisances, autres (à adapter en fonction des plaintes effectivement reçues) ;
 - Nombre de plaintes ouvertes dans le mois par catégorie ;
 - Nombre de plaintes fermées en première instance dans le mois par catégorie ;
 - Délai moyen de résolution et évolution ;
 - Nombre de plaintes soumises au second échelon pour médiation par catégorie ;
 - Nombre de plaintes fermées suite à médiation par catégorie ;
 - Nombre de plaintes donnant lieu à une procédure judiciaire en cours.

10.2. RAPPORTS

Les rapports périodiques d'exécution suivants seront préparés par la CE-PAR :

- Rapport mensuel de suivi interne des activités de consultation, pouvant être intégré dans le rapport mensuel de suivi environnemental et social, sur la base d'un plan type à préparer en début d'exécution, et incluant les indicateurs ci-dessus sous forme de tableau ;
- Rapport semestriel de suivi interne des activités de consultation, consolidant les informations données dans les rapports mensuels et en présentant une analyse en termes d'efficacité des actions entreprises, d'enseignements à tirer, et d'actions correctives éventuelles.

10.3. ACTUALISATION DU PRÉSENT P3P

Le présent P3P pourra être actualisé si cela se justifie compte tenu de changements législatifs, de modifications dans l'organisation du Projet, ou en fonction des leçons tirées de la pratique.

Le P3P actualisé sera republié sur le site du Projet en lieu et place de la présente version initiale.

XI. BUDGET DE MISE EN OEUVRE

Les tableaux ci-après donnent la synthèse des coûts relatifs aux activités de mobilisation des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Il faut quand même noter que les prix unitaires avancés dans le calcul du coût sont donnés à titre indicatif et peuvent faire l'objet de réactualisation au moment de la mise en œuvre du projet.

La totalité du budget de fonctionnement pour la mise en œuvre du P3P s'élève à Trois cent quatre vingt quatre millions cinq cent cinquante mille Ariary (384 550 000 Ar) ou 85 455,55 \$, pour la phase préparatoire, la phase des travaux et la phase d'exploitation. A noter qu'une grande partie de mise en œuvre de communication, et de fonctionnement des différentes structures à mettre en place sont déjà inclus dans le budget PAR.

Tableau 14 : Prévion budgétaire pour la mobilisation des parties prenantes durant la phase préparatoire

Campagne de sensibilisation et d'information sur la libération de l'emprise proprement dit					
Désignation	Effectif des Communes concernées	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	4	1	1	400 000	1 600 000
Coût de mobilisation	4	1	1	200 000	800 000
Coût des médias	4	1	2	400 000	3 200 000
Logistique	4	1	1	100 000	400 000
Imprévu	4	1	1	100 000	400 000
				Sous-total	6 400 000
Campagne de sensibilisation pour la libération de l'emprise proprement dite					
Désignation	Effectif des Communes concernées	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	4	1	1	400 000	1 600 000
Coût de mobilisation	4	1	1	200 000	800 000
Coût des médias	4	1	2	400 000	3 200 000
Logistique	4	1	1	100 000	400 000
Imprévu	4	1	1	100 000	400 000
					6 400 000
Campagne d'information et de communication sur les travaux de réhabilitation proprement dits					
Désignation	Effectif des Communes concernées	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	4	1	1	400 000	1 600 000
Coût de mobilisation	4	1	1	200 000	800 000
Coût des médias	4	1	2	400 000	3 200 000
Logistique	4	1	1	100 000	400 000
Imprévu	4	1	1	100 000	400 000
				Sous-total	6 400 000
Information sur le mécanisme de gestion des plaintes					
Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)

Séances de consultation publique	17	1	1	100 000	1 700 000
Coût de mobilisation	17	1	1	100 000	1 700 000
Logistique	17	1	1	100 000	1 700 000
Imprévu	17	1	1	100 000	1 700 000
				Sous-total	6 800 000
Campagne de recrutement de mains d'œuvre de l'entreprise en charge des travaux					
Désignation	Effectif des Communes concernées	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	4	1	1	200 000	800 000
Coût de mobilisation	4	1	1	200 000	800 000
Coût des médias	4	1	2	400 000	3 200 000
Logistique	4	1	1	100 000	400 000
Imprévu	4	1	1	100 000	400 000
				Sous-total	5 600 000
Campagne de sensibilisation et d'éducation sur les thématiques sociales					
Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
COVID 19	17	1	1	200 000	3 400 000
IST/VIH SIDA	17	1	1	200 000	3 400 000
VBG/VCE	17	1	1	200 000	3 400 000
Planification familiale	17	1	1	200 000	3 400 000
Coût des mesures sanitaires contre la COVID 19	4	1	1	500 000	2 000 000
Coût de mobilisation	17	1	1	200 000	3 400 000
Coût des médias		1	5	200 000	1 000 000
Logistique	17	1	1	50 000	850 000
Autres (Support de communication : brochure, affichage, dépliant,)	17	1	1	150 000	2 550 000
Imprévu	4	1	1	50 000	200 000
				Sous-total	23 600 000
Campagne d'éducation environnementale					
Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	17	1	1	200 000	3 400 000

Coût de mobilisation	17	1	1	100 000	1 700 000
Coût des médias	17	2	1	200 000	1 700 000
Logistique	17	1	1	50 000	850 000
Autres (Support de communication : brochure, affichage, dépliant,)	17	1	1	150 000	2 550 000
Imprévu	17	1	1	50 000	850 000
				Sous-total	11 050 000
Sensibilisation et éducation de la population sur la sécurité routière					
Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	17	1	1	400 000	6 800 000
Coût de mobilisation	17	1	1	200 000	3 400 000
Coût des médias		1	5	200 000	1 000 000
Logistique	17	1	1	50 000	850 000
Autres (Support de communication : brochure, affichage, dépliant,)	17	1	1	150 000	2 550 000
Imprévu	17	1	1	50 000	850 000
				Sous-total	15 450 000
				TOTAL	81 700 000

Tableau 15 : Prévion budgétaire de mobilisation des parties prenantes durant la phase des travaux

Campagne d'information et de communication sur les travaux d'aménagement et de construction proprement dit					
Désignation	Effectif des Communes concernées	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	4	1	1	800 000	3 200 000
Coût de mobilisation	4	1	1	200 000	800 000
Coût des mesures sanitaires contre la COVID 19	4	1	1	400 000	1 600 000
Coût des médias	4	1	2	1 000 000	8 000 000
Logistique	4	1	1	200 000	800 000
Imprévu	4	1	1	400 000	1 600 000
				Sous-total	16 000 000
Campagne de sensibilisation et d'éducation sur les thématiques sociales					
Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
COVID 19	17	1	4	400 000	27 200 000
IST/VIH SIDA	17	1	4	400 000	27 200 000
VBG/VCE	17	1	4	400 000	27 200 000
Planification familiale	17	1	4	200 000	13 600 000
Coût des mesures sanitaires contre la COVID 19	4	1	4	100 000	1 600 000
Coût de mobilisation	17	1	4	400 000	27 200 000
Coût des médias	17	1	4	200 000	13 600 000
Logistique	4	1	4	100 000	1 600 000
Autres (Support de communication : brochure, affichage, dépliant,)	17	1	2	100 000	3 400 000
Imprévu	4	1	4	100 000	1 600 000
				Sous-total	144 200 000
Information sur le mécanisme de gestion des plaintes					

Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	17	1	4	200 000	13 600 000
Coût de mobilisation	17	1	4	200 000	13 600 000
Logistique	17	1	4	50 000	3 400 000
Imprévu	17	1	4	50 000	3 400 000
				Sous-total	34 000 000
Campagne d'éducation environnementale					
Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	17	1	4	200 000	13 600 000
Coût de mobilisation	17	1	4	100 000	6 800 000
Logistique	17	1	4	50 000	3 400 000
Autres (Support de communication : brochure, affichage, dépliant,)	17	1	2	100 000	3 400 000
Imprévu	17	1	4	50 000	3 400 000
				Sous-total	30 600 000
Sensibilisation et éducation de la population sur la sécurité routière					
Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	17	1	4	200 000	13 600 000
Coût de mobilisation	17	1	4	100 000	6 800 000
Coût des médias		1	5	400 000	2 000 000
Logistique	17	1	4	50 000	3 400 000
Autres (Support de communication : brochure, affichage, dépliant,)	17	1	2	100 000	3 400 000

Imprévu	17	1	4	50 000	3 400 000
				Sous-total	32 600 000
				TOTAL	257 400 000

Tableau 16 : Prévion budgétaire de mobilisation des parties prenantes durant la phase d'exploitation

Campagne d'information de la population de l'ouverture de la route RNT55					
Désignation	Effectif des Communes concernées	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	4	1	1	400 000	1 600 000
Coût de mobilisation	4	1	1	200 000	800 000
Coût des médias	4	1	2	400 000	3 200 000
Logistique	4	1	1	100 000	400 000
Imprévu	4	1	1	100 000	400 000
				Sous-total	6 400 000
Campagne de sensibilisation et d'éducation sur les thématiques sociales					
Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
COVID 19	17	1	1	200 000	3 400 000
IST/VIH SIDA	17	1	1	200 000	3 400 000
VBG/VCE	17	1	1	200 000	3 400 000
Planification familiale	17	1	1	200 000	3 400 000
Coût des mesures sanitaires contre la COVID 19	4	1	1	500 000	2 000 000
Coût de mobilisation	17	1	1	200 000	3 400 000
Coût des médias		1	5	200 000	1 000 000
Logistique	17	1	1	50 000	850 000
Autres (Support de communication : brochure, affichage, dépliant,)	17	1	1	150 000	2 550 000
Imprévu	4	1	1	50 000	200 000
				Sous-total	23 600 000
Sensibilisation et éducation de la population sur la sécurité routière					

Désignation	Effectif des Fokontany concernés	Nombre de séance	Fréquence	Prix unitaire (Ar)	Total (Ar)
Séances de consultation publique	17	1	1	400 000	6 800 000
Coût de mobilisation	17	1	1	200 000	3 400 000
Coût des médias		1	5	200 000	1 000 000
Logistique	17	1	1	50 000	850 000
Autres (Support de communication : brochure, affichage, dépliant,)	17	1	1	150 000	2 550 000
Imprévu	17	1	1	50 000	850 000
				Sous-total	15 450 000
				TOTAL	45 450 000

Tableau 17 : Budget récapitulatif des activités de mobilisation des parties prenantes

	Désignations	Montant en Ariary	Montant en dollars
1	Prévision de budget de mobilisation des parties prenantes pendant la phase de préparation des travaux	81 700 000	18 155,55
2	Prévision de budget de mobilisation des parties prenantes pendant la phase des travaux	257 400 000	57 200
3	Prévision de budget de mobilisation des parties prenantes pendant la phase des travaux	45 450 000	10 100
	TOTAL	384 550 000	85 455,55

XII. CONCLUSION

Dans le cadre de ce projet, ce Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) est conçu en conformité aux dispositions du Système de Sauvegarde Intégré révisé de la BAD approuvé en avril 2023, à travers ses Sauvegardes opérationnelles E&S, notamment la SO1, la SO5, la SO7 et surtout la SO10. Ainsi, il est important de souligner que la participation effective des parties prenantes tout le long du cycle du projet peut améliorer la durabilité environnementale et sociale de ce projet de bitumage de la RNT55. En outre, elle peut renforcer l'acceptation dudit projet et contribuer au succès de la conception et de la mise en œuvre, conformément aux dispositions de la SO10.

En effet, malgré les différentes préoccupations des parties prenantes par rapport à l'aménagement et au bitumage de la RNT55, notamment concernant la réinstallation involontaire, les parties prenantes du projet, que ce soit les parties affectées ou les parties concernées, sont favorables à la réalisation du projet selon les résultats de consultations publiques effectuées pendant la réalisation de l'EIES et l'élaboration du PAR. Pour rappel, toutes les couches sociales et catégories des parties prenantes ont été consultées dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, ce document a intégré également les approches adoptées de participation et de consultation des groupes vulnérables qui ont été identifiés dans le cadre de ce projet afin de maintenir une relation continue durant la mise en œuvre à travers les activités du MOIS.

Pour la participation des parties prenantes, plusieurs outils et méthodes de consultation ont été adoptés dans ce projet, en l'occurrence : (i) consultation publique ; (ii) discussion de groupe ; (iii) médias ; (iv) négociation et/ou entrevue individuelle ; et (v) confection de brochure et affichage. L'utilisation de ces outils ou méthodes dépend de l'objectif et des parties prenantes cibles. A titre indicatif, l'entrevue individuelle a été opté pour la consultation des individus ou groupes vulnérables car elle leur permet de s'exprimer aisément sans pression ou complexe.

La participation des parties prenantes se fait à deux étapes : pendant la préparation du projet et pendant la mise en œuvre du projet. Pour ce faire, le présent P3P a élaboré le programme d'activités de mobilisation de ces parties prenantes durant la phase préparatoire des travaux, la phase des travaux et la phase d'exploitation de la route.

XIII. ANNEXES

Annexe 1 : PV de réunion de la CAE

PROCES-VERBAL DU COMITE AUTONOME D'EVALUATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE
CORRIDORS ET FACILITATION DU COMMERCE (PACFC)

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RNT55

BEVOAY-MOROMBE

Dans le cadre de la préparation du Plan d'Action de Réinstallation relatif au projet de d'aménagement et de bitumage de la Route Nationale RNT55 entre Bevoay (PK 00) et Morombe (PK 78).

Suivant l'arrêté préfectoral N°008-23/PREF.U du 23/06/2023, portant création du Comité Autonome d'Evaluation relatif aux indemnités des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT55 entre Bevoay et Morombe ;

Suivant les convocations de la Préfecture de Toliara en date du 15 juin 2023,

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin, se sont réunis à l'hôtel « L'étoile de mer », Toliara, les membre du Comité Autonome d'Evaluation en vue de fixer les prix unitaires à appliquer dans le cadre de la compensation des Personnes Affectées par le Projet au niveau de la RNT55, section entre Bevoay et Morombe,

L'ordre du jour étant :

- Information et communication sur l'avancement du projet
- Fixation des prix unitaires pour l'indemnisation des biens impactés par le projet
- Information sur la liste des Personnes Affectées par le Projet (PAPs)

La séance a débuté à 09h 30 mn après ouverture officielle par Madame le Secrétaire Générale de la Préfecture de Toliara puis, s'est déroulée comme suit :

N°	POINTS ABORDES DURANT LA REUNION	RESOLUTION
1	-Localisation du PK fin de la RNT 55 -Quid de l'aménagement du boulevard au niveau de la ville de Morombe - Quid de l'aménagement connexe	-Fin de la RNT55 au niveau du Port de Morombe - Aménagement de la RNT55 au niveau de l'axe principale selon l'APD validé du projet Et demande réitérée sur le boulevard Maritime (6 m de largeur) - Demande réitérée sur les aménagements connexes et réalisation en fonction de l'enveloppe destiné au projet
2	Existence de l'arbre « fihamy » et risque d'endommagement de la route par enracinement	Dessouchage à voir avec les riverains pour la préservation de la route (respect des rituels et traditions)
3	Vérification des PAPs afin d'éviter les conflits éventuels	Mise à jour de la liste des PAPs avant la mise en œuvre du projet
4	Précision à propos des carrières (localisation, règlement des ristournes)	Dispositions à prendre avec les entreprises et les collectivités territoriales à propos de la question de ristourne

N°	POINTS ABORDES DURANT LA REUNION	RESOLUTION
5	Destination des bases -vie après les travaux	- Décision de la part du Ministère des Travaux Publics pour les bases-vies des travaux suivant les spécifications du marché
6	Prix unitaires	Validation des prix unitaires proposés

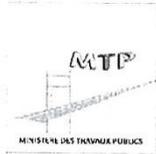
La séance a été levée à 16h 48 mn

Jointe au présent PV :

- Fiche de présence des participants
- Les prix unitaires des biens affectés par le projet

Toliara le 20 juin 2023

Annexe 2 : PV de consultation publique à Ambahikily



Faritra: **ANTANANARIVANO**
Distrika: **MOROMBE**
Kaominina: **AMBAHIKILY**
Daty: **24.02.23**

FITANANA AN-TSORATRA MIKASIKA NY FAKAN-KEVITRA AMIN'NY TETIKASA
FANAMBOARAN-DALANA RNT55

Natao androany teto amin'ny Fokontany.....**Ambahikily**.....
Kaominina.....**Ambahikily**.....ao anatin'ny Distrika.....**Morombe**..... ny fivoriana fampahafantarana ny tetikasa fanamboaran-dalana RNT55 izay iaraha-miasa amin'ny tetikasa PACFC. Taorian'ny fakan-kevitra natao tamin'ireo tompon'andraikitra sy mponina ety an-toerana dia toy izao ny ventin-kevitra sy fanamarihana avy amin'izy ireo:

- Efa nanao vokatry ny fanombohan'ny tetikasa ny onitra ho an'ireo manana fananana vokatry ; toy nioy fandraisanana raha toy efa vokatry manomboka ny onitra.
- Anko faha-dindrina ny anaran'ireo olona manana fananana vokatry mba hahafantarany ny fivoriana ny fananany izay vokatry.
- Nifanana ny alahady 12 martsa 2023 ny fananana ireo olona sy fananana izay vokatry ny tetikasa teto amin'ny kaominina Ambahikily

Nifarana tamin'ny.....ora ny fivoriana ary manasonia etsy ambany ny solontenan'ny mpivory rehefa novakiana ary nankatoavin'izy ireo ny fitanana an-tsoratra. Atovana amin'izao fitanana an-tsoratra izao ny fanamarinam-pahatongavan'ny mpivory.

Natao teto.....

Ny Kaominina



Ny fokontany



Ny Mpitao raharaha

Antanana
ANBETAMIFISOA Haribo Eliso
8220 - antanana@pacfc.org
A.E CIA/ANTANANA



Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Antananarivo
Date : 08/04/23
Objet : Formation maitrisa au niveau RNT 55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
Eric Alexandre Mangatitax	mpimboly	032.78.92.145	
FERAZANA Victor	- // -	03264 04679	
RASOAMALALA Dorette	mpamboly	0325.144813	
Delambertinao Xavie	mpivavitra	0329353119	
TSIVERINTAKEE	Infocentre	0326584354	
FANIR Y Edmond	MPAMPALY	032797882	
RAKOTODR FOU Eugène Marie Diakalphy	- // -	0327754489	
RAZAFINDRANLA Dombelle	- // -	0325911147	
RODRIGUEZ Leonard	- // -	0328315667	
ERIC Tobinson	- // -	0347760358	





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Ambohitohy
Date : 01/07/23
Objet : Formation initiale aux travaux RNT 55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
Bickar Fohitolo	Tomboky	Angava	
Betsagne ME	Paboly	Angava	X
RESOANE	Batanga	Angava	✓
Philomène	Mpamboly	032 25 25 23 Angava	
Vokasia Nandrasana	Mpamboly	032 55 47 057	✓
Lydia	Mpamboly	032 40 18 14	
Liquisea	Metensse	Angava	
Vence	Mpamboly	Angava	
Philo Romai	Mpamboly	Angava	
Soazy	Mpamboly	Angava 032 35 93 330	
M Basobay	Mpamboly	Angava	





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Antsaholainy
Date : 07/07/23
Objet : Présence intervenue au Relais RNT 55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
NANFIHARAZ Alex	Mpamboly	0326374417	
ALI Amode	Mpamboly	0324568619	
RANDRIATSIRIA Agchelle Ferrando	Mpivarotra	0326004440	R. R. F
Ramanantsoa	Mpamboly	0324635246	
SAMY Nondalainy Myriam yasmina	Mpamboly Pivarotra	0324681185	
Ranvohanisoa Edmondine	Mpamboly	0327796461	
FAOUZIA Hamed Zohora	Mpamboly Pivarotra	0327780512	
Hafidine BI	Commerçant	0349810560	
MILAVONJY Victor	Mpamboly	0324885047	
Maso Masoa Odile		034011060	

SIKINA NADIA



Mpamboly

032-52-447-22.





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Antalaha

Date : 05/03

Objet : Formation initiale en relation RNT 55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
BBSON Stéphanie	chef FKT Andriamanantika	032 50 02 63	Rf
YESTON RANDRIAMANA TENDRY	Andriamanantika	03 22 52 54 53	20/03
MAMONJ - HAHJY Georgia - Kavianiana	Vendeuse	032 46 43 45	J
Becharles	Opamboly	032 55 48 32	Becharles
RASOAMAMPITSAINGA Annita	mpamboly	032 80 466 79	J
RASOAFARA manika Angele	mpamboly	- 11 -	Raf
RAMAMINIASINA Lucy Clara	mpamboly	032. 60 687. 90	Lucy
VERA ALFRED	mpamboly	032. 63- 844. 64.	J
MAHARITRA	mpamboly	- 11 - 1.	J
Raragampela Sidely	Opamboly Hitaratra	032 88 577 63	J





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : AMBAHIKILY

Date : 27/02/23

Objet : Fivondrana mikasika ny Lalana RN#55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
RAFAELIMADANA Daniel	Mpivarotra	0327882328	
Justin	Mpivarotra	0328287096	
RAKOTONIRISON Jean de Carpihan	MIARAMILA	0348719512 0329554593	
IRITONDY Razana natsoa Fanga	VILUCA Mpiavarotra	0324492196	
RAVELOMANA DRESSY Merson	0342176648 pamboly	520131 004812	
PASCAL DIEU-DOANE'	Pivarotra	0325175254	
REBARA Evrard Rifent	Agent de Velamahantra	0324249244 0345353220	
Razafombo Justin	Pivarotra	0329839017	
TSILIVA Martin	PAMBOLA	0327329543	
LIDIA Germaine	Mpampianatra	0326434878	

TOUONIAIKO
Honora
Gezina



Annexe 3 : PV de consultation publique à Ankatsakantsa



Faritra: **ATSIMO ANDREFANA**
Distrika: **MOROMBE**
Kaominina: **ANKATSAKANTSA SUD**
Daty: **16/03/23**

FITANANA AN-TSORATRA MIKASIKA NY FAKAN-KEVITRA AMIN'NY TETIKASA FANAMBOARAN-DALANA RNT55

Natao androany teto amin'ny Fokontany...Ankatsakantsa Sud.....
Kaominina Ankatsakantsa Sud.....ao anatin'ny Distrika.....Morombe..... ny fivoriana
fampahafantarana ny tetikasa fanamboaran-dalana RNT55 izay iaraha-miasa amin'ny tetikasa PACFC.
Taorian'ny fakan-kevitra natao tamin'ireo tompon'andraikitra sy mponina ety an-toerana dia toy izao
ny ventin-kevitra sy fanamarihana avy amin'izy ireo:

- **Avy** amin'ny fanambanana ny omila manontolo vao fanambanana ny fanambanana izay
fanambanana manontolo ny tetikasa raha avy izany.
- **Avy** amin'ny fanambanana mipiraka avy ety an-toerana rehefa tonga ny fofan-pirafanana
ny dalana RNT55
- **Avy** amin'ny fanambanana foto-drafitra fanampiny (aménagement connexe)
efa mangataka ny koominina tao aloha. (Eclairage public, nouveau feo madio, CSBA)

Nifarana tamin'ny.....ora ny fivoriana ary manasonia etsy ambany ny solontenan'ny mpivory rehefa
novakiana ary nankatoavin'izy ireo ny fitanana an-tsoratra. Atovana amin'izao fitanana an-tsoratra izao
ny fanamarinam-pahatongavan'ny mpivory.

Natao teto...Ankatsakantsa Sud faha: 16 Mars 2023.....



Ny Kaominina

NY BEN'NY TANANA

Bartkeleny

RAHARINARIVO Bartkeleny

Ny fokontany

Ny Mpitao raharaha

Aberkato

ANDRIAMFITSOA Heaheha Elyse
Seco - Environnement
CIRA / ASA TARATRA.



Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Antananarivo Sud
Date : 16/08/23
Objet : F. usuaer mivarotra ny balana RNT55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
Ralamboanina Volensy Morombe	Mpamboly	0325726758	
BEVOAY Y Alexandre R.P	— / —		
Rasoafy ny aboli R. Esther	Mpampianatra	032488845	
SAKINA Mohamed	Mpamboly	0328567312	
Juao Stélie	Mpamboly	0324978211	Juao
ANDRIENNE Zeromere Pauline	Mpampianatra	0325731316	
ANDRIENNE Solange Esther Pauline	Mpamboly	0	Solange
Ernestine Tatiana	Mpamboly	0324187278	Tatiana
Tekintraingy P. Orelia	Mpivarotra	0326590512	
NORÉNSOA Henriette	Mpivarotra	0325522386	

VOLOLOMANINA

Benoni Sameline Mpianatra 0328946564



RAUORO
Hecilblao Simona

Mpianatra

0328334956



ASA TARATRA

Simona
Rita



Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : 16/03/23
 Date : Antsaholainy Sud
 Objet : Fihiriana ankaritra ny lalana RNT 55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
Romenantanimin Jean Olivier	Mpamboly	0324865743	
Rakotoa Naminiaina Andrianjaka	Mpamboly	0327954177	
GINOT Elina	Mpamboly	0324951228	
LAHINAVELINANANAFI Marc Léonard	Mpiantatra	0346318308 0330124366	
Jean Perbriquet	Mpamboly	0329937640	
LAHINIRIKU J.-F Leonardo	Mpiantatra	0325350849	
E ZAKIANY	Mpiantatra		
FILAKOARISOA Leonardini coline	Mpamboly	-	
RAHARJ/MALAINY Adeline	Mpamboly	-	
RAMICANDRAZAMANDY Ickesoa	SoF'c RNT	0321926306	
RAVDRIAMIRAVU	Mpamboly	0321737646	



Annexe 4 : PV de consultation publique à Morombe



Faritra: ATSIMO ANDREFANA

Distrika: MOROMBE

Kaominina: MOROMBE

Daty: 23/02/23

FITANANA AN-TSORATRA MIKASIKA NY FAKAN-KEVITRA AMIN'NY TETIKASA FANAMBOARAN-DALANA RNT55

Natao androany teto amin'ny Fokontany Tsiyana, Tsihiny, Anedraha, Andelina
Kaominina Morombe.....ao anatin'ny Distrika Morombe..... ny fivoriana
fampahafantarana ny tetikasa fanamboaran-dalana RNT55 izay iaraha-miasa amin'ny tetikasa PACFC.
Taorian'ny fakan-kevitra natao tamin'ireo tompon'andraikitra sy mponina ety an-toerana dia toy izao
ny ventin-kevitra sy fanamarihana avy amin'izy ireo:

- Aloa vaha any voafafa manontolo ny omba momba ireo fanavaana vokatavany ny tetikasa
vo aloa ny fanatodanana.
- Toy aho mivina ho isan'ny mahaony omba ireo fanavaana avy amin'ny 26 Febroary
2023.
- Ehalina toy ho ela ny favelingelana avy amin'ny fanatodanana ny andrim-jira SIRAMA
- Mainty ny hanaingana ny fitekenan'ny vaha.

Nifarana tamin'ny 12.....ora ny fivoriana ary manonia etsy ambany ny solontenan'ny mpivory rehefa
novakiana ary nankatoavin'izy ireo ny fitanana an-tsoratra. Atovana amin'izao fitanana an-tsoratra izao
ny fanamarinam-pahatongavan'ny mpivory.

Natao teto Morombe.....

Ny Kaominina



LE MAIRE

ABALAHY Adolphe

Ny fokontany

LE CHEF FOKONTAN



RINGISON

Ny Mpitao raharaha

[Signature]

ANDRIAMANTSOA Heleaho Elyse
Sara Environnementaliste
B.E. CIRA/ASATROSTRA



Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Commune Uzinne Morombe
Date : 23/04/23
Objet : Fampahafiniana ny fahazaza RN55 (FIHERENANA-POLONOLONA)

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
SABINE RAROMANJANAMPONONIA Albert	Mpanina	032 58 376 20	
ANDRIATSIANANTENANA EMMOND Florençe	— II —	032 88 782 43	
JEAN FELIX	Retraité	032 55 617 89	
Manandaza SOSELY Viny	Mpanina	032 64 194 43	
RINGISON	chef FKI TSIHAKÉ	03 22 52 59 42	
NIRISQA Landrine	Mpanina	032 53 492 20	
Lyoly ATSON, Manosotse	Mpanina	038 27 102 94	
Zafisoa Robertina Verson	Mpanina	032 64 109 07	
Dauphin Mohamed Taqi	— II —	032 57 292 07	
NOARISILY Emmanèle	— II —	032 68 153 30	





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Morombe
Date : 23/02/23
Objet : Facilitation des travaux de la RNT 55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
DADY Ramarolahy	Pêcheur	0325260960	Dady
LAHAMIRIKU Lagamarany Mamzo	Agent de conservation Terre	0329285653	[Signature]
IBRAHIM Mohamed	Commerçant	0327841111	[Signature]
NIRINASOA Béatrice	Commerçant	0328528044	[Signature]
VITAL Dorant	Président Conseil	0324768107	[Signature]
FARALIMY Adolphe	Maçon	032246044 034056205	[Signature]
RAZANANONJY (Boris)	Adjoint au Maire	0320490425	[Signature]
AGY Famompeza	ADJ/CO-MISE	0345475423	[Signature]
Eric Prosper	Maçon	0324105605	Eric P
TOHINIANA Etound	Maçon	0329475459	[Signature]





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Morombe
Date : 05/04/24
Objet : Faits de présence sur les travaux RNT55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
TSISIRA Emmanuel	Vice Fokontany AVARADROU	0325981037	
Claudine	Mponina	0324878473	
EULIA Bernadette	Mponina	0385262986	
NANARIMANANA Meline Kouma	Mponina	0327631912	
Andriane Chryse Eugène	conseiller	0324531804	
BOKA	opérateur	0328305848	
Alélin Paixen	Mponina	0325541793	
RANDRIAMANANTEN Raymon	Mponina volu	0346447779	
TOVONDRAINY Christophe	Mponina	0329579173	
NEREE TEFARISOA RAPHAEL	Mponina	0343888.107	





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Morombe
Date : 23/07/23
Objet : Finalisation de la phase RNT55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
NEREE Efiarisoa Raphael	Mponina	0346389634	
Dafise Chyros	Mponina	0324531204 0340531204	
Nandisoa Zigi	Mponina	0320432083	Zigi
JOCFLIM		0324074003	Jocfly
Nellalika Brenda	Mponina	0320432166	Nellalika
Mohamed Abeda	Pomina	0329509140	
Sila		03265836 50	Sila
Jose Michel		0324402610	
RAPADALINA Francaise		03215135335	Francaise
GRINE DORALINE		0324105605	Grine





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Morombe
Date : 03/04/23
Objet : Fampahafantarana ny fahinana RNT55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
Georges	Mpouina	0324244142	
Micheline	Mpouina	0320237902	
Eric Prosper	-u-	0324105605	Eric P
BOZENY	-u-	0325386040	Bozeny
Soaviranko Tanoraka	-u-	0324270596	Henke
W. EDMOND FL	-u-	0328878043	
LASCARINE	-u-	0327602074	L
FLORENCE	-u-	0340522580	





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Morombe
Date : 23/07/23
Objet : Faingolufanatsana ny Saha-basa RNT 55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
MELANIE	Mpamorina		MELANIE
RASSIA	— " —		RASSIA
NOARISILY	Mpanina	032 68 15 330	
JEAN FELIX	— " —	032 55 617 89	
Sosohiny	— " —	032 69 19 663	
FRANÇOIS	— " —	032 67 39 63	
Seane de Christel	— " —	032 81 31 89	
Gastine	— " —	032 64 17 590	
Eveline		032 47 69 217	
Silivia valerina		032 53 823 95	VAly





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Morombe
Date : 23/07/23
Objet : Faampahafahana ny fahazoa RNT55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
ZAFIMAHARARANBE Jeannot	Mpovina	032 80 353 11	
PAOLO ANDRIANJAINA Paulo Mary Alain P.	Mpovina	032 51 012 12	
RASONIELA Yolande Martine	Mpovina	032 76 452 19	
Rafafindrasoa Paquette	Mpovina	032 22 363 84	
Belime	Mpovina	032 63 964 70	
Sosahy Sandra	Mpovina	03 820 215 32	
Rafanirisoa et al Augustine	- U -	032 44 034 09	
COMEL Mohamed	- // -	03 295 273 00	Comel
Ravaonina Patricia	- // -	03 262 027 16	Patricia
Amirahine Ismahel S.		032 95 514 81	Sus





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Morombe
Date : 25/02/23
Objet : Fampahafaharan'ny fahavarana RNT55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
PELAGIE Victoria	mpomaha	0329551417	Pelage
IBRAHIM Mohamad	Mponina	0327841111	
PRISCA	— —	0325340793	Prisca
Parfait	— —	0340186096	Parfait
FERNANDINE	— —	0334117075	Fernandine
CLAUDINE	— —	0324878473	Claudine
Bien-Aimé	— —	0327966349	
TANTEHY	— —	0329507747	
Dauphin	— —	0325124207	
RASY Ramarolahy	— —	0325260960	





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Morombe
Date : 25/02/23
Objet : Fampahafaninana ny fahabiana RNT55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
Lucrimel .	piaratra	032760274	d
Nouvette	Panjantaa	038823536	Hatry
Egyptienne	Présidente FKA AM/DA	0324495981 034884685	Jesut
Placide Jerome	chef.F.K.T	0326233837	Pidote



Annexe 4 : PV de consultation publique à Tanandava station



Faritra: **ATSIMO ANDREFANA**
Distrika: **MOROMBE**
Kaominina: **TANANDAVA, STATION**
Daty: **14/09/23**

**FITANANA AN-TSORATRA MIKASIKA NY FAKAN-KEVITRA AMIN'NY TETIKASA
FANAMBOARAN-DALANA RNT55**

Natao androany teto amin'ny Fokontany Hangan Antanimahaselo.....
Kaominina Tanandava.....ao anatin'ny Distrika Morombe..... ny fivoriana
fampahafantarana ny tetikasa fanamboaran-dalana RNT55 izay iaraha-miasa amin'ny tetikasa PACFC.
Taorian'ny fakan-kevitra natao tamin'ireo tompon'andraikitra sy mponina ety an-toerana dia toy izao
ny ventin-kevitra sy fanamarihana avy amin'izy ireo:

- Mngabaku ny mponina mba haaampian'ny tetikasa azy ireo amin'ny fanolofana
beniheny (doto) eo andrefana ny atontan'ny tanàna mba hahafahan' ireo sava
hano manomina hano eo andray.
- Efa vokatse manomboka ny vahaonina sava azy ireo ny fahasamiana ety an-toerana.
- Aho laharan-pamihana ireo olona sava hano eto amin'ny tanàna Hangan rehefa
vona ny toerana hifanahana, ny ray aman-dreny ny ny manam-pahafana ety an-toerana
na manam-pahafana izany.
- Mifanana ny 14 maha 2023 ny fahasamiana hana hana ny fahasamiana azy
etona hahaga vahaonina ireo ny amany do daty toerany hahasamiana Tanandava Station

Nifarana tamin'ny.....ora ny fivoriana ary manasonia etsy ambany ny solontenan'ny mpivory rehefa
novakiana ary nankatoavin'izy ireo ny fitanana an-tsoratra. Atovana amin'izao fitanana an-tsoratra izao
ny fanamarinam-pahatongavan'ny mpivory.

Natao teto... Hangan Antanimahaselo.....

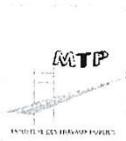
Ny Kaominina

Ny fokontany

Ny Mpitao raharaha



Andriamifisoa
Andriamifisoa Heweliso Elyse
Sava - Emissionnaire Indivise
CIRA / ASA TSPATRA



Étude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Tozonany Mangan, Kasinina Tanantania Station

Date : 14 Mars 2023

Objet : Fivorian'ny fampahafantarana ny sekotona belona RNT55.

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
RAZARIARISOA MARA LINA	Mpanamboly	032-86-428 78	Tanantania station
RASOAMAMPY BATSOA	Mpanamboly	032-70-041 37	Bato
RABENAMPY MARCELIN	Mpanamboly	032-24-860 06	MTZ
MAMPYRIKES FISORONA ELSEN	Mpanamboly		MTZ
Rahasi na 2000 Jean Louis	mpanamboly	0320614 06	Put
Rasoamampy	mpanamboly		MTZ
Mahalinga	Mpanamboly		Mau
Kelimitra	Mpanamboly		MTZ
Durbin	Mpanamboly	032-788572	MTZ
MELANI	PAROLI		MTZ





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Antsara Fianarantsoa Station
Date : 14/07/23
Objet : Fivondrahan' antsoara ny lalanan RNT 55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
FERDAND	mpouina	032 61 218 11	
UJMEDA	- u -		
HORRENSIA			
Norimbocharany			
KONDRANY		032 43 01 70	MM
Razanahoajisik		032 07 495 02	gisile
RAKOTOSON	- a -	032 49 772 09	
RAVTOARISOA Armandine Victorine	- u -	032 51 470 70	
RAVAROATRY Geneviève Iliza	- u -	034 28 840 40	
FELIX Tsikelezany	- u -	032 57 085 17	





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Tanandava Station
Date : 11/03/23
Objet : Fisoriana mitombo ny Lalana RNT55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
Chemileno	Mpanoboly		✓
Fomantsoa	Mpanoboly	032936610	✓
Masy	Mpanoboly	-	✗
Raherinasambina Nai nazon claire Ainer	Mpanoboly	0529044607	✓
Leontine	Mpanoboly		Leontine
Celine	Mpanoboly	0325225849	✓
Mouane	Mpanoboly	0323378666	✓
Flévia	Mpanoboly	✓	✓
Maimboata	Mpanoboly		X
Soanina	Mpanoboly		✓





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Tananariva Station
Date : 14/05/23
Objet : Fianarana mitrandra ny halana RNT55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
PANTHECOLIN		0329135027	P
Andriantiana		0324975810	Andriantiana
Solofo			Solofo
Ratotoandriana		0326068760	Ratoto
Mahira		0325921283	Mahira
Radimasei			Radimasei
Sambizilany		0325287500	Sambizilany
Sambiziana		0327284742	Sambiziana
ERude			ERude
SOETRE TSE			SOETRE TSE





Etude des travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT 55 entre Bevoay et Morombe (PK 0+000 – PK 78+000) et de la rocade de la digue de Fiherenana et actualisation des études de réhabilitation de la RN9 entre Manja et Dabara (PK 274+844 – PK 495+000)

FICHE DE PRESENCE

Lieu : Tananarive Stefan
Date : 14/03/23
Objet : Formation intermédiaire au balai RNT 55

Prénoms et nom	Fonction, Structure	Tél, e-mail	Emargement
EMANIRO			M
Ato Phe			Ato Phe
Ehoda			Ehoda
KOLESE			K
CRISTOPHE			CR
Helisa			HE
RENANDY			REN
EMANONDY			EMANONDY
Z. Selby		0325242237	Z Selby
REDOSITRY		0326481123 0347655302	Redositry

